

CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 €

Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris

389 488 016 RCS Paris

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AINSI QUE LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 27 JUIN 2024
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe Consort NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de vous :

- soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- demander (i) de constater, dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif réalisée par la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL au profit de la société EXELMANS AUDIT, le transfert du mandat de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL à la société EXELMANS AUDIT et (ii) de décider, en tant que de besoin, du maintien du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'activité de la Société consiste essentiellement à intervenir en tant que « mandant » pour le compte de ses filiales dans les référencements vis-à-vis des clients majeurs du Groupe Consort NT.

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation de l'endettement de la Société est présentée au paragraphe 5.2. (b) du présent rapport.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Prêts interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.4 Délais de paiement

L'article L. 441-10 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser trente jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois après la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours après la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, je dois vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous sommes dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau d'activité de la Société est le reflet du niveau d'activité du Groupe Consort NT. Ce point est détaillé au point 1.2.5 du présent rapport.

1.1.6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1.1.7 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.6 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe Consort NT.

1.1.8 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours.

1.1.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.2 Le Groupe Consort NT

1.2.1 Présentation du Groupe Consort NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Faits marquants

Le Groupe Consort NT est stable par rapport à l'année précédente avec une légère croissance de son chiffre d'affaires de 1%.

En 2023, le Groupe Consort NT a connu une année exceptionnelle pour le développement de ses infogérances. Cette réussite est attribuée à une stratégie de gestion client ambitieuse et régulière, ainsi qu'à des innovations dans l'offre de services.

Dans le cadre du changement d'identité et de plan de transformation du groupe Consort, auquel les sociétés du Groupe Consort NT appartiennent, de nouveaux contrats de licences de marques ont été conclus le 3 janvier 2024 à effet au 1^{er} janvier 2023.

- Endettement

Nous rappelons, que la société Consort France a procédé en 2021 à un remboursement partiel de 23 % du prêt garanti par l'Etat (« PGE ») obtenu en 2020 et a opté pour un étalement sur 5 ans du solde.

Au 31 décembre 2023, le Groupe Consort NT n'a aucune autre dette dont les échéances ont été reportées.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe Consort NT

1.2.3.1 *Commentaires sur le compte de résultat*

L'exercice 2023 se traduit par une légère hausse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 141.022 K€ en 2022 à 142.211 K€ en 2023.

Le résultat net (part du Groupe Consort NT) s'établit à 7.384 K€ en 2023 contre 7.764 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2.3.2 *Commentaires sur le bilan*

L'actif immobilisé s'établit à 3.987 K€ à la fin de l'exercice contre 3.694 K€ en 2022.

La trésorerie active représente 17.371 K€ au 31 décembre 2023 contre 21.071 K€ au 31 décembre 2022.

Les capitaux propres du Groupe Consort NT ressortent à 39.853 K€ au 31 décembre 2023, ce qui représente 46,5 % du total du bilan.

1.2.3.3 *Commentaires sur la situation financière du Groupe Consort NT et l'état de l'endettement*

- Hausse du chiffre d'affaires de 1 %,
- Résultat d'exploitation en baisse de 6 %,
- Capitaux propres représentant 46,5 % du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 20 % du total du bilan.

1.2.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1.2.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement des infogérances en 2023 ainsi que l'optimisation de l'infrastructure IT pour renforcer la sécurité, en réponse aux exigences croissantes des clients en matière de protection des données, constituent un socle fort de croissance et contribuent à un départ lancé pour 2024.

A la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité des entités du Groupe Consort NT à poursuivre leur exploitation. Les sociétés du Groupe Consort NT n'anticipent pas, à ce stade, de difficultés à poursuivre leur activité au cours des 12 prochains mois et au-delà.

1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Les crédits d'impôt Recherche du Groupe Consort NT sont comptabilisés dans le poste « subventions d'exploitation ». D'un montant de 2.186 milliers d'euros dans les comptes de 2023, ce crédit d'impôt concerne des dépenses engagées en 2023 pour 2.160 milliers d'euros et un ajustement de 26 milliers d'euros au titre de 2022.

Conformément à sa recommandation n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, le Groupe Consort NT présente le Crédit d'Impôt Recherche en résultat d'exploitation dans le compte de résultat consolidés.

1.2.7 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 205 K€ au 31 décembre 2023 contre 328 K€ au 31 décembre 2022.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Présentation des filiales et participations

2.1.1 CONSORT MAROC

La Société détient 5.000 parts sociales représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc, société de droit marocain dont le siège social est situé Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 7 182 k € contre 6.108 k € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 455 k € contre 343 k € au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 CONSORT ITALIA

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie).

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est proche de l'équilibre comme celui de 2022.

2.1.3 CONSORT FRANCE

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé Immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	139.685.548 €	137.893.641 €
Résultat d'exploitation	2.643.937 €	3.416.148 €
Capitaux propres	19.961.272 €	19.928.699 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 140.524.913 € contre 139.177.452 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.585 personnes contre 1.626 personnes au titre de l'exercice précédent

Le montant des traitements et salaires s'élève à 67.547.058 € contre 68.169.395 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 27.672.013 € contre 28.535.575 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 137.880.976 € contre 135.761.305 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.643.937 € contre 3.416.148 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (95.492) €, il s'établit à 2.548.446 € contre 3.313.224 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (299.816) €,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 274.234 €, et
- d'un impôt sur les sociétés de (1.593.527) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 3.567.923 € contre un bénéfice de 4.381.911 € au titre de l'exercice précédent.

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	779.797 €	847.025 €
Résultat d'exploitation	79.198 €	71.711 €
Capitaux propres	2.109.811 €	2.256.977 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 779.886 € contre 847.118 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 7 personnes contre 8 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 373.857 € contre 412.202 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 138.408 € contre 165.684 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 700.688 € contre 775.408 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 43.267 €, il s'établit à 122.465 € contre 78.453 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul,
- d'un impôt sur les sociétés de (30.749) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 153.214 € contre un bénéfice de 115.496 € au titre de l'exercice précédent.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose de succursales situées à Nantes et Toulouse. La succursale située à Puteaux est en cours de fermeture.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a ni cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort NT Holding, société par actions simplifiée au capital de 41.715.124 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 732 526, à hauteur de 0,54% par le public au 31 décembre 2023.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.3 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2023, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.805.748 € contre 29.785.198 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 8.735.450 € contre 33.288.716 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 171.266 € contre 193.779 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 82.078 € contre 82.171 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4.858.611 € contre 29.837.642 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.876.839 € contre 3.451.074 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 4.256.208 €, il s'établit à 8.133.047 € contre 6.440.266 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul, et
- d'un impôt sur les sociétés de 1.079.227 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 7.053.820 € contre un bénéfice de 6.158.999 € au titre de l'exercice précédent.

5.2 Présentation du bilan

(a). Evolution de l'actif

<u>ACTIF IMMOBILISE (en euros)</u>	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles nettes	6.860	6.861
Immobilisations corporelles nettes	0	23
Immobilisations financières	5.152.857	5.152.857
TOTAL	5.159.717	5.159.741

<u>ACTIF CIRCULANT (en euros)</u>	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients et comptes rattachés	2.735.221	5.731.401
Autres créances	16.684.434	14.364.011
Valeurs mobilières de placement	2.00.000	0
Disponibilités	1.402.123	4.979.070
Charges constatées d'avance	19.459	259
TOTAL	22.841.237	25.074.740

ACTIF (en euros)	31.12.2023	31.12.2022
TOTAL GENERAL	28.000.954	30.234.481

(b). Evolution du passif

	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAUX PROPRES (en euros)	21.942.281	18.850.666
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

DETTES (en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts et dettes financières divers	4.313.181	1.049.879
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	536.801	8.478.071
Dettes fiscales et sociales	540.518	1.233.337
Autres dettes	657.853	555.033
TOTAL	6.058.673	11.383.815

PASSIF (en euros)	31.12.2023	31.12.2022
TOTAL GENERAL	28.000.954	30.234.481

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7.053.820 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice..... 7.053.820 €
- Report à nouveau..... 12.307.133 €

Soit un bénéfice distribuable de..... 19.360.953 €

- Affecté à hauteur de : 3.962.205 €
A titre de dividendes
Soit 1,80 euro par action
- Affecté pour le solde : 15.398.748 €
au compte « Report à nouveau »
dont le solde serait porté à 15.398.748 €

Total..... 19.360.953 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 21.942.281 €.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 17 juillet 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de

12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%, soit une taxation globale au taux de 30% (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3% ou 4% selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8% est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8% non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France.

Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-0 B).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 17,2%. Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Dividende par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% :			
- Montant par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	3.962.205 €	3.962.205 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de constater qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Figure en Annexe 5.5 du présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2023	2022
Chiffre d'affaires net	142.211 K€	141.022 K€
Résultat d'exploitation	9.147 K€	9.760 K€
Résultat financier	389 K€	(63) K€
Résultat exceptionnel	(367) K€	(211) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	7.399 K€	7.775 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

ACTIF CONSOLIDE	2023	2022
Actif immobilisé	3.987 K€	3.694 K€
Stocks et encours	0 K€	0 K€
Clients et comptes rattachés	30.457 K€	31.615 K€
Autres créances et comptes de régularisation	31.802 K€	24.616 K€
Valeurs mobilières de placement	2.000 K€	3.000 K€
Disponibilités	17.371 K€	21.071 K€

PASSIF CONSOLIDE	2023	2022
Capitaux propres (part du groupe)	39.853 K€	36.374 K€
Intérêts minoritaires	211 K€	226 K€
Dettes financières	5.959 K€	7.958 K€
Provisions	205 K€	328 K€
Fournisseurs et comptes rattachés	6.324 K€	7.023 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	33.064 K€	32.086 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver la convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce renouvelée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues et autorisées ou ratifiées au titre d'un précédent exercice.

Nous vous précisons par ailleurs que des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice en cours à effet au 1^{er} janvier 2023 ou au 1^{er} décembre 2022, mais qu'elles n'ont pas pu être préalablement autorisées par le conseil d'administration.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les ratifier et les approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. RAPPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons, en Annexe 8.1, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figure en **Annexe 8.2** du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 30 juin 2020, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Information concernant les mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat respectif de président directeur général et directeur général délégué.

8.6 Information concernant les commissaires aux comptes de la Société

Nous vous informons que dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif réalisée par la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL (482 026 739 RCS Paris) au profit de la société EXELMANS AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 56 rue de Monceau à Paris (75008), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 410 962 377, à effet au 1^{er} janvier 2024, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL a été transféré à la société EXELMANS AUDIT, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- constater le transfert du mandat de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL au profit de la société EXELMANS AUDIT dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif réalisée par la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL ; et
- décider, en tant que de besoin et en application de l'article L. 821-48 alinéa 2 du Code de commerce, du maintien du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT.

Nous vous informons enfin que les mandats de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT, titulaire, et de Monsieur Eric GUEDJ, suppléant, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

8.7 Information relatives aux opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 et des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de cette dernière.

9. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce dispose que :

« I. – Une déclaration de performance extra-financière est insérée dans le rapport de gestion prévu au deuxième alinéa de l'article L. 225-100, lorsque le total du bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat.

II. – Les sociétés mentionnées au I qui établissent des comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 sont tenues de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière lorsque le total du bilan ou du chiffre d'affaires et le nombre de salariés de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation excèdent les seuils mentionnés au I. »

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons en **Annexe 9** les informations sociales, environnementales

et sociétales prévues par les lois et règlements en vigueur.

La déclaration consolidée de performance extra-financière a fait l'objet d'une vérification par la société BM&A (348 461 443 RCS Paris) en application de l'article L. 225-102-1 V du Code de commerce.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés de cette dernière.

11. QUITUS

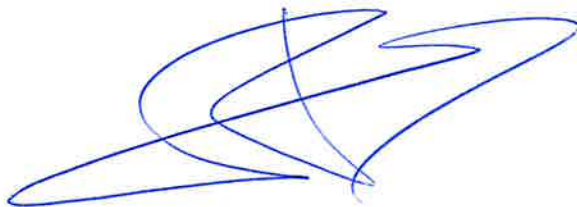
Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Jason Guez, président directeur général, et à Monsieur Elie Cohen, directeur général délégué.

Il vous sera également proposé de donner quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le conseil d'administration'.

ANNEXE 5.5**CONSORT NT****TABEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00
Nombre des actions ordinaires existantes	2 201 225,00	2 201 225,00	2 201 225,00	2 201 225,00	2 201 225,00
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	48 246 465,00	36 707 958,00	30 097 114,93	29 785 197,63	4 805 747,74
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	6 844 169,00	6 457 678,00	6 218 846,00	7 087 319,97	8 067 630,64
Impôt sur les bénéfices	1 073 834,00	902 176,00	794 823,00	1 049 879,00	1 079 227,00
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	5 408 509,00	5 335 632,00	5 267 218,00	6 158 999,44	7 053 820,27
Résultat distribué	3 962 205,00	3 962 205,00	3 962 205,00	3 962 205,00	
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,62	2,52	2,46	2,74	3,17
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,46	2,42	2,39	2,80	3,20
Dividende attribué à chaque action	1,80	1,80	1,80	1,80	
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	180 247,00	124 904,00	190 412,06	193 779,19	171 265,59
Sommes versées au titre des avantages sociaux	76 202,00	53 132,00	81 933,94	82 171,27	82 078,45

ANNEXE 8.1

CONSORT NT

**LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE CONCLUES OU
RENOUVELEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

<u>Cocontractants</u>	<u>Objet</u>	<u>Date de conclusion</u>
CONSORT GROUP, CONSORT NT HOLDING, CONSORT NT, CONSORT FRANCE, CONSORT R&D, CONSORT MAROC, CONSORT ITALIA, CONSORT LUXEMBOURG SA (LUXEMBOURG), GROUPE CONSORTIA, CONSORTIA, CONSORT CANADA INC. (CANADA), CONSORT DEUTSCHLAND GMBH (ALLEMAGNE), CONSORT BELGIUM, CONSORT SWITZERLAND, CONSORT ACADEMY	Convention de trésorerie	Date de conclusion de la convention initiale : 4 novembre 2019 Un an renouvelable par tacite reconduction

ANNEXE 8.2

CONSORT NT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU GROUPE ET HORS GROUPE **(ARTICLE L. 225-37-4 (1°) DU CODE DE COMMERCE) AU 31 DECEMBRE 2023**

Monsieur Jason GUEZ :

- Gérant de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Holding (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort France (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort R&D (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort Academy (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Groupe Consortia (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consortia (SAS),
- Président de la société Consort Team (SAS),
- Président de la société Consort Management (SAS),
- Président directeur général et administrateur de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société SCI Fuguez (société civile immobilière),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société K@eve (SAS),
- Gérant de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société Stories Business Center (SAS),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Canada inc.,
- Administrateur président de la société Consort Switzerland (SA),
- Directeur général de la société Consort Italia,
- Représentant légal de la société Gazelle Elegance (Portugal)

Monsieur Elie Cohen :

- Directeur général de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Directeur général délégué de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Luxembourg,
- Administrateur de la société Consort Canada inc.

Madame Sonia Guez :

- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Gérante de la société Opening (société civile),
- Gérante de la société See You Soon (SARL).

ANNEXE 9

CONSORT NT

DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

sur les données consolidées 2023

24/04/2024

Référence	DQSE/RSE/DPEF2024
Version	2
Statut	Validé
Description	Déclaration de performance extra financière du Groupe Consort NT sur les données consolidées de l'année 2023 . Le périmètre est Consort France, Consort Italie Consort R&D et Consort Maroc conformément aux données du rapport de gestion. Lorsque les filiales sont concernées, l'information est précisée. La présente DPEF a fait l'objet d'une vérification et d'un avis motivé par le cabinet BM&A.
Classification et/ou Confidentialité	C0 (PUBLIC)
Rédacteur	Mylene PERONET, Consultante RSE
Approbateur	Boris HUGUET, Directeur Qualité
Valideur	Elie COHEN, Directeur Général délégué



Table des matières

1.	Responsabilité Sociétale & Environnementale chez Consort NT	5
1.1.	Le mot du président	5
1.2.	Le mot du Directeur Général Délégué	6
2.	Gouvernance et stratégie RSE de Consort NT	9
2.1.	Présentation de la démarche	9
2.2.	Présentation de Consort NT	9
2.2.1.	Modèle d'affaires	10
2.2.2.	Nos valeurs	11
2.2.3.	Stratégie de développement	11
2.2.4.	Les objectifs extrafinanciers	12
2.3.	Stratégie et Gouvernance RSE	12
2.3.1.	Stratégie RSE du Groupe Consort NT	12
2.3.2.	Gouvernance	13
2.3.3.	Cartographie des parties prenantes	16
2.3.4.	Priorisation des enjeux : Analyse de matérialité	17
2.3.5.	Evolution de la notation extra-financière 2021-2023	21
2.3.6.	Les temps forts de l'engagement ESG en 2023	21
2.3.7.	Engagements alignés sur les objectifs de développement durable	22
2.4.	Méthodologie de reporting	23
2.4.1.	Reporting extra-financier 2023	23
2.4.2.	Période et périmètre de reporting	23
2.4.3.	Méthodologie de reporting	23
3.	Principaux risques extra-financiers	23
3.1.	Méthodologie de gestion des risques	24
3.2.	Détails des risques par type	24
3.3.	Attractivité et fidélisation des collaborateurs	25
3.4.	Gestion des compétences	25
3.5.	Santé et sécurité au travail	25
3.6.	Changement climatique	26
3.7.	Sécurité des systèmes d'information	26
3.8.	Ethique et Anti-corruption	26
3.9.	Développement local et dialogue avec les parties prenantes	26
4.	Accompagner le développement des talents	29
4.1.	Gouvernance	29
4.2.	Enjeux de la politique sociale	29
4.3.	Recrutement et intégration	31
4.4.	Diversité et inclusion	33
4.5.	Formation	35

	4.6.	Autre information financière	37
	4.7.	Dialogue social	37
	4.8.	Equilibre de vie au travail	37
	4.9.	Santé et sécurité au travail	38
5.		Environnement.....	41
	5.1.	Enjeux environnementaux.....	41
5.1.1.		Mise en œuvre de la gouvernance en matière d'environnement.....	42
	5.2.	Système de management de l'environnement	42
5.2.1.		Prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique dans la stratégie du groupe....	42
	5.3.	Organisation de Consort NT pour la gestion de l'environnement	45
5.3.1.		Sensibilisation des collaborateurs	45
5.3.2.		Mesure de l'impact sur le climat	46
5.3.3.		Maitrise des autres impacts environnementaux	47
5.3.4.		Impact du numérique	48
	5.4.	Utilisation raisonnée des ressources naturelles et gestion des déchets.....	50
5.4.1.		Réduire la consommation de papier.....	50
5.4.2.		Réduction et tri des déchets	50
5.4.3.		Eau, écosystèmes marins et biodiversité	51
			51
5.4.4.		Biodiversité	51
6.		Éthiques et respect des droits de l'Homme	53
7.		Déontologie.....	53
8.		Éthique des affaires et conformité.....	54
8.1.1.		Prévention et lutte contre la corruption	54
9.		Protection des données et cybersécurité.....	55
	9.1.	Sécurité des systèmes d'information	55
10.		Relations fournisseurs	56
11.		S'engager au service de la souveraineté numérique	56
12.		Engagement solidaire dans la société	57
13.		Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020).....	59
	13.1.	Démarche pour mettre en œuvre le règlement taxonomie verte.....	60
	13.2.	Activités identifiées au regard de la Taxonomie verte	60
14.		Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE	63
15.		Annexes.....	65
	15.1.	Tableau de correspondance avec le Pacte des Nations Unies	65
	15.2.	Liste des filiales de Consort NT	66
	15.3.	Reporting détaillé de tous les indicateurs	67
15.3.1.		Origine des données publiées.....	71



Enjeux de responsabilité sociale et environnementale

1. Responsabilité Sociétale & Environnementale chez Consort NT

1.1. Le mot du président



En tant que président de Consort NT j'ai toujours été animé par la conviction que notre entreprise devait être un modèle de progrès technologique, d'efficacité opérationnelle et une référence en termes d'actions sociales et environnementales. Aujourd'hui, plus que jamais, notre responsabilité envers les générations futures, nos employés, nos clients et nos partenaires est au cœur de nos enjeux.

Notre politique RSE est guidée par trois principes fondamentaux : développement, intégration et éthique. Elle vise à encourager des pratiques commerciales responsables, à minimiser notre impact environnemental et à favoriser un environnement de travail où chacun peut s'épanouir.

Je suis profondément convaincu que notre capacité à nous développer, innover tout en respectant des principes éthiques solides est essentielle à notre succès durable.

Avec toute ma reconnaissance et mon engagement,

Jason GUEZ

Président Directeur Général
Consort NT

1.2. Le mot du Directeur Général Délégué



Dans un monde en constante évolution, où la technologie façonne notre quotidien et celui de nos clients, notre entreprise, en tant qu'acteur de référence dans le secteur des services numériques, se doit de répondre non seulement aux attentes économiques mais aussi aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est plus qu'une démarche, c'est un engagement qui reflète nos valeurs et notre vision.

À travers ce document, nous souhaitons partager notre politique RSE, qui illustre notre engagement à conduire nos activités de manière éthique et durable. Cette politique est le reflet de notre engagement collectif à intégrer des pratiques durables et éthiques dans toutes nos activités, aligné avec notre stratégie globale et répondant aux standards internationaux les plus exigeants. Il est aussi un appel à l'action pour chacun d'entre vous, car la réussite de cette démarche est collective et repose sur l'engagement de tous.

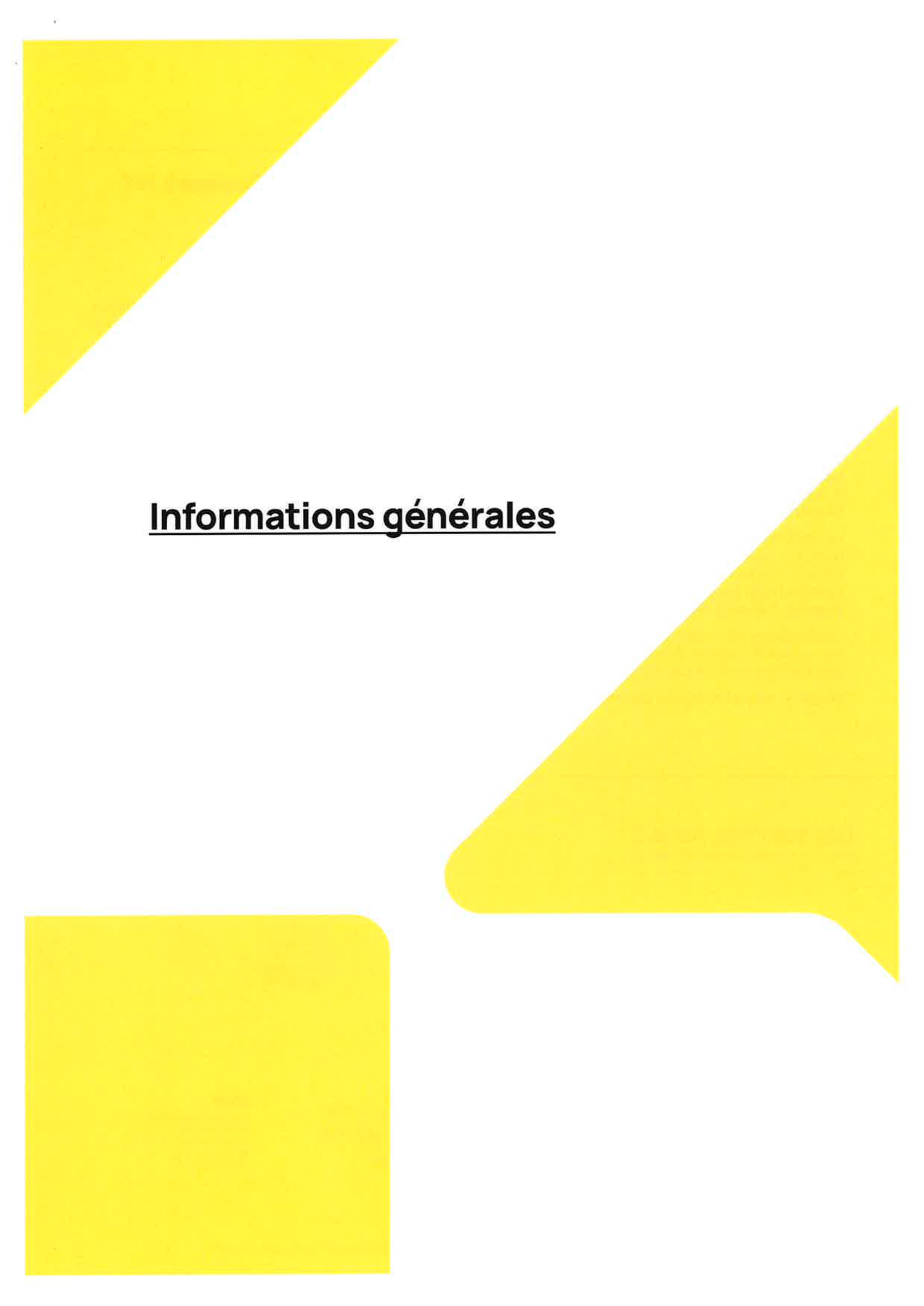
Nous nous engageons à promouvoir une croissance inclusive et à respecter l'environnement tout en favorisant un milieu de travail équitable et stimulant pour tous nos employés. Notre politique vise également à renforcer notre contribution positive à la société, en assurant une gouvernance solide et transparente.

Ce document définit nos principes directeurs et nos engagements spécifiques dans les domaines clés de la RSE. En tant que Directeur Général, je m'engage personnellement à veiller à l'application de ces principes, et à promouvoir une culture d'entreprise où responsabilité rime avec performance.

Nous avons tous la responsabilité de laisser un impact positif sur le monde, et ce document est notre engagement à agir en conséquence.

Cordialement

Elie COHEN
Directeur Général Délégué
Consort NT



Informations générales

2. Gouvernance et stratégie RSE de Consort NT

2.1. Présentation de la démarche

Le Groupe Consort NT publie un rapport de responsabilité d'entreprise intégrant les informations liées à l'impact social, environnemental, sociétal de ses activités et, relatives au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

La pertinence des informations est précisée au regard des principaux risques extra-financiers du groupe tels qu'ils sont exigés dans le cadre de la déclaration de performance extra financière (article L.225-102-1 et R-225-104 à R.225-105-2 du code du commerce).

Le modèle d'affaires de Consort NT et ses filiales est expliqué dans la présentation du Groupe Consort NT.

Les risques principaux, la méthodologie, ainsi que les politiques, les procédures et les actions associées à la gestion et la maîtrise de ceux-là, y compris les risques extra-financiers, sont présentés dans le chapitre 3 du présent document.

La performance extra-financière présentée dans ce document constitue le bilan de déploiement et de mise en œuvre des différentes politiques sociales, sociétales et environnementales au sein de la société Consort NT et de l'ensemble des filiales incluses dans son périmètre de consolidation pour l'année 2023. **Le périmètre de consolidation du Groupe Consort NT inclut les sociétés Consort France, Consort Maroc, Consort Italia et Consort R&D.**

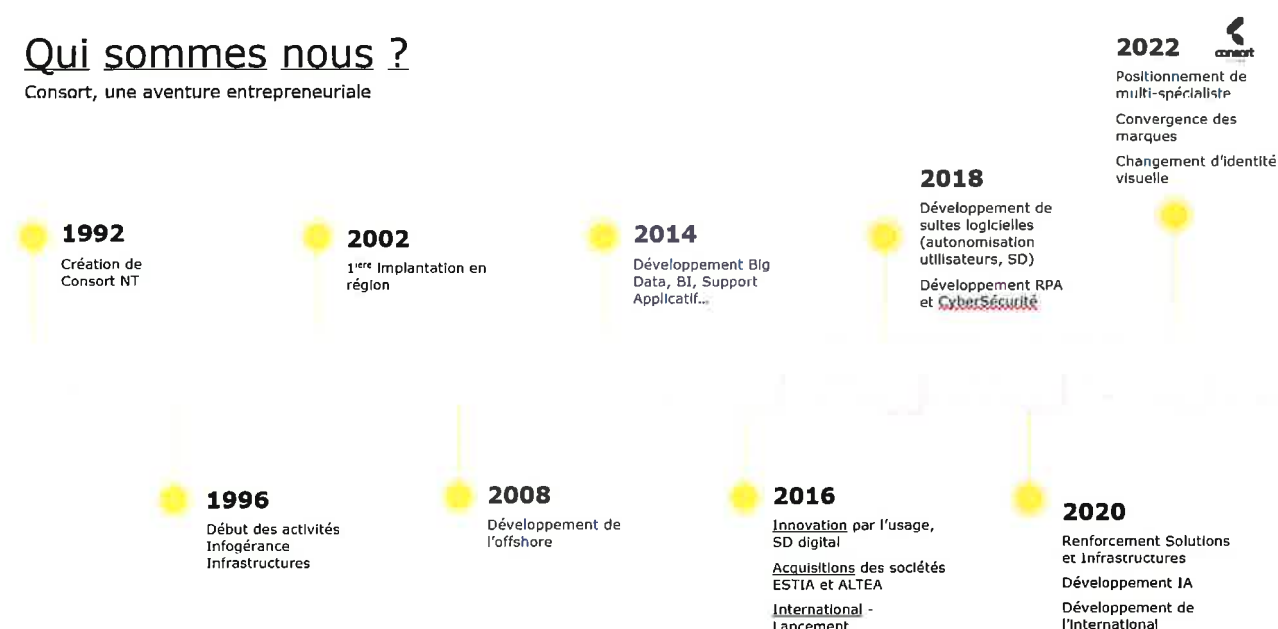
Le périmètre des indicateurs est précisé pour chaque thème. Il s'agira essentiellement pour la France des sociétés Consort France et Consort R&D et pour le Maroc de la société Consort Maroc. Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffres d'affaires en 2023.

Lorsqu'il sera mention de Consort NT et ses filiales, le terme utilisé sera « le groupe ».

2.2. Présentation de Consort NT

Qui sommes nous ?

Consort, une aventure entrepreneuriale



2.2.1. Modèle d'affaires

Les attentes des clients vis-à-vis d'une entreprise de services numériques sont principalement :

- Une offre de conseil pour l'accompagner sur ces choix IT,
- Des ressources opérationnelles formées aux dernières innovations,
- Un delivery opérationnel avec obligation de résultats

Compte tenu de son organisation par métiers, le Groupe Consort NT, comme toutes les ESN, est sollicitée par ses clients et prestataires sur des périmètres globaux, dans le cadre de contrats avec des engagements formalisés sur des niveaux de service.

Dans un contexte difficile, le groupe a réussi à relever les multiples défis, tant sur le plan d'une conjoncture internationale en ralentissement que sur l'évolution du modèle et des besoins de ses clients. Pour le Groupe Consort NT, le double enjeu est de satisfaire les attentes de ses clients tout en renforçant son attractivité et la fidélisation de ses collaborateurs, son capital n°1.

Au-delà des chiffres, le groupe a pris un virage structurel en consolidant son organisation pour répondre aux enjeux de nos clients. Fédérant ses expertises, le groupe décline par division métiers intégrant des compétences et des services sur mesure.

S'agissant de nos éléments financiers :

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé représentait **142 211k€** garantie de la pérennité et de la capacité d'investissement pour accompagner la transformation et la croissance de l'entreprise.

1802 collaborateurs travaillent chaque jour pour soutenir les projets et services chez nos clients.

D'un point de vue marché :

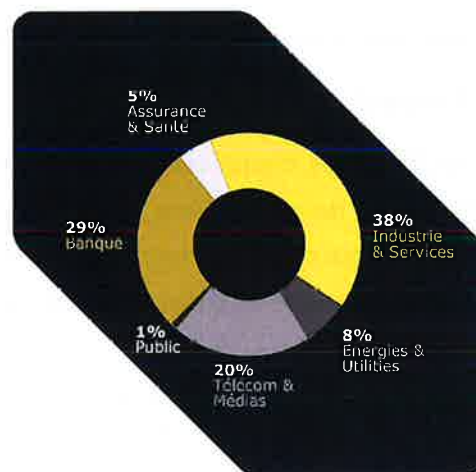
Nous sommes présents en France et au Maroc. En effet, le choix est fait d'une présence géographique favorisant une vraie proximité avec nos clients et



une capacité d'accompagner nos clients français dans leur stratégie à l'international. En France, nous bénéficions d'un barycentre parisien et une dynamique de proximité régionale forte avec aujourd'hui 8 agences et bureaux hors Paris

Il est à noter que le Groupe Consort NT bénéficie d'une présence sectorielle équilibrée. Cet équilibre nous permet une indépendance par rapport aux éventuelles tensions sur certains marchés et contribue à sa durabilité.

NB : Données groupe 2023



2.2.2. Nos valeurs

Présenter Consort NT, c'est aussi parler de nos valeurs, articulées autour de la symétrie des attentions pour nos clients comme nos collaborateurs.

Ces valeurs se déploient et se vivent au quotidien.

- **Agilité** – celle-ci se traduit au quotidien, pour chacun de nos clients, dans une réponse apportée sur-mesure ; pour nos collaborateurs, elle est indissociable du respect de nos engagements de développement de leur employabilité, ainsi qu'au déploiement de notre politique RH ;
- **Attention** – au-delà de la simple écoute, elle nous permet de comprendre les attentes et les besoins réels de nos clients comme ceux de nos collaborateurs ;
- **Proximité** – tant avec nos clients et qu'avec nos collaborateurs, elle est facilitée par notre déploiement géographique, et par la qualité des liens et des interactions que nous entretenons avec chacun ;
- **Innovation** – nous permet d'offrir à nos clients des solutions et des expertises les projetant à l'étape d'après ; pour nos salariés, elle se traduit par la volonté de pousser des méthodes de management novatrices / de favoriser l'expression au travers de l'idéation / par la mise en place de bacs à sable pour travailler leurs expertises et construire les offres de demain ;
- **Engagement et Éthique** qui nous permettent une collaboration dans la transparence et confiance.



2.2.3. Stratégie de développement

Le Groupe Consort NT continue sa progression pour rester un acteur majeur des services numériques. Pour cela, le groupe a plusieurs atouts :

- Un positionnement et des offres adaptées aux enjeux de ses clients ;

- Un système de management intégré autour de ses quatre normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 20000, ISO 27001 ;
- Une organisation du delivery certifiée ISO 20000 ;
- Une situation financière qui permet de soutenir sa croissance.

2.2.4. Les objectifs extrafinanciers

Le groupe a pour objectif de poursuivre son développement en France et au Maroc avec un focus sur l'efficacité commerciale, le goût et la détermination à croître. Les objectifs à moyen terme et à compter de 2024 porteront sur :

- Renforcement la marque employeur : pour fidéliser et recruter les meilleurs talents du marché ;
- Les parcours et le développement des compétences, tout en favorisant l'inclusion et la promotion de la diversité ;
- Le développement de solutions innovantes et durables intégrant la réduction des impacts environnementaux et sociaux pour créer de la valeur pour les clients ;
- Les achats responsables pour accompagner la performance RSE des fournisseurs et partenaires ;
- Un engagement en faveur de l'environnement avec le déploiement du plan de transition Numérique responsable ;
- La sensibilisation des collaborateurs sur les sujets liés à la protection de l'environnement.



**Focus
collaborateurs**



**Simplification de
nos processus**



**Attention
clients**



**Ressources au
mix**



**Optimisation de
nos dépenses**



**Constance de
nos KPI**



**Respect de nos
engagements**



**Innovation et
collaboration**



**Accélérer notre
pénétration
marché**

2.3. **Stratégie et Gouvernance RSE**

2.3.1. Stratégie RSE du Groupe Consort NT

Le Groupe Consort NT fonde sa stratégie et son plan d'actions en matière de Responsabilité d'Entreprise sur ses valeurs, ses convictions et un engagement fort de la direction générale et de l'ensemble des directions et collaborateurs.

Le groupe a la volonté de contribuer à un monde numérique et responsable en mobilisant l'ensemble de ses parties intéressées.

Nous avons la conviction que le numérique est une source d'opportunités et de progrès pour tous. Associé à l'humain, il peut créer une démarche vertueuse qui aura un impact positif sur la société.

2.3.2. Gouvernance

Depuis 2016, le Groupe Consort NT a fait le choix d'inscrire la gouvernance de ses engagements RSE, en cohérence avec la stratégie du Groupe Consort dans le cadre de son Système de Management Intégré (SMI), via une approche par les risques.

Le SMI accompagne le développement de Consort NT et ses filiales autour de sa vision et de son ambition pour, notamment, un numérique plus responsable.

La gouvernance RSE du Groupe repose sur le comité Éthique créé au sein du Comité exécutif.

Le comité Éthique s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2023 afin de suivre et de décider des actions à déployer en lien avec les objectifs de la Direction Générale.



figure 1 : Comité Éthique – Décembre 2023

En 2023, ce comité est composé de membres représentatifs de l'entreprise, tant au niveau du statut hiérarchique que des métiers (dans l'ordre des photos ci-dessus) :

- Boris HUGUET, Référent Qualité, Environnement & Sécurité
- Angélique MAISONNEUVE, Référente Direction des Ressources Humaines
- Fabienne THEVENOT, Référente Administration & Finances
- Clara FRANÇOIS, Référente Commercial
- Jean-Philippe MOREL, Référent Opérations
- Marie CALMEIRO, Référente Ressources Humaines
- Nathalie CHOVE LEGRE, Référente Marketing & Communication
- Sania JAMALEDDINE, Référente Juriste social
- Elizabeth FONTANT-SMYCZ, Référente Régions
- Mylène PERONET, Référente RSE

Les **décisions du comité Éthique** ont permis de porter des sujets concrets déployés, notamment, à partir de l'année 2023.

Environnement

- Travailler la stratégie de décarbonation en France (Consort France et Consort R&D) en s'appuyant sur le Bilan Carbone et l'audit énergétique ;
- Travailler à la stratégie de décarbonation au Maroc en déclinant de façon opérationnelle la stratégie nationale à partir du Bilan Carbone réalisé selon de le modèle développé par la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement.
- Mettre en place des modalités pour le calcul de l'empreinte environnementale des activités et des actions de la DSI à l'échelle de Consort NT et ses filiales.

Social et sociétal

- Renforcer les actions sur l'inclusion et chez ses prestataires ;
- Mettre en place des ateliers de travail avec les managers pour mieux intégrer la démarche RSE dans les métiers.

Les instances de suivi et pilotage

- Un reporting mensuel à la Direction Générale est réalisé par le Directeur du Pôle Qualité, RSE & Certifications pour rendre compte de l'avancement de la démarche.

Concernant spécifiquement le Numérique Responsable, l'instance est composée du référent Green IT, du responsable des achats et de la responsable RSE. Cette instance reporte au garant de la conformité du système de management environnemental. Elle s'est réunie sept fois au cours de l'année 2023.

Une Commission Transition Écologique au sein du Comité Social d'Entreprise (CSE) de Consort France a été mise en place pour être consulté sur la politique environnementale et renforcer le dialogue social. Cette commission s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2023.

2.3.3. Cartographie des parties prenantes

Pour renforcer son attractivité, le Groupe Consort NT doit démontrer à ses parties intéressées (clients, collaborateurs et candidats, actionnaires et investisseurs, partenaires, fournisseurs, société civile) que ses engagements de Responsabilité d'Entreprise sont au cœur de sa stratégie et de son action. Ainsi, le groupe développe des relations de confiance et un dialogue transparent, ouvert et inclusif avec ses parties intéressées et les associe à ses engagements et programmes d'action.

Le groupe appuie sa démarche RSE sur un dialogue constant avec ses parties prenantes.

Parties prenantes	Modalité de dialogue	Engagements
Clients	▪ Revues régulières des projets ▪ Revues de comptes clients ▪ Réponses aux questionnaires ESG de nos clients lors de référencements, d'appels d'offres et de nouveaux projets ▪ Réponses aux questionnaires des analystes ESG demandés par nos clients : EcoVadis, Acesa, etc... ▪ Engagements au travers de contrats et de chartes	- Transparence - Respects des exigences environnementales - Partage et recherche commune de bonnes pratiques
Fournisseurs	▪ Revues de comptes ▪ Dispositifs d'appel d'offres intégrant l'ensemble des exigences ESG ▪ Engagements au travers de la signature de la charte des fournisseurs et partenaires ▪ Engagements des fournisseurs sur les exigences de conformité : documents collectés au travers de Actradis ▪ Évaluation par EcoVadis des fournisseurs cibles ▪ Achats inclusifs avec le recours en France au STPA (Secteur du travail protégé et adapté) ▪ Accès facilité aux fournisseurs intégrant des critères égalité des chances et diversité, aux PME	- Pérennité des relations - Clauses sociales et environnementales - Réalisation d'audits
Collaborateurs Candidats	▪ Formation des collaborateurs en e-learning ▪ Serious Game Anticorruption, RGPD, RSE ▪ Déploiement de nouveaux modules de sensibilisation : Fresque du Climat, Fresque du Numérique ▪ Parcours digital d'intégration pour les nouveaux collaborateurs	- Mesure de la satisfaction - Maintien dans l'emploi et évolution des rémunérations - Dialogue social et négociations collectives - Santé et sécurité - Formation et évolution - Non-discrimination - Sensibilisation sur le numérique responsable

Investisseurs	▪ Réponses aux questionnaires des agences extra financières ▪ Rencontres régulières avec les investisseurs	- Amélioration gestion des risques - Respect de la réglementation finance durable
Partenariats	▪ Partenariats avec l'INSA de Lyon. Numérique Durable : signature Charte INR ▪ Handicap International au Maroc ▪ United Heroes : bien-être au travail	- Accompagnement à l'insertion dans les métiers du numérique - Aide à l'amélioration de la qualité de vie au travail par le sport
Société	▪ COP » du Pacte Mondial des Nations Unies : publication annuelle de la « Communication sur le progrès » ▪ Partenariat avec différentes associations : Princesse Margot, AHP,	- Implication dans les actions solidaires - Transparence de l'information

Tableau 1 : Parties prenantes de Consort NT

Ces résultats sont issus du baromètre interne, d'enquêtes auprès des fournisseurs et des attentes des clients réalisées dans le cadre de la relation-client.

2.3.4. Priorisation des enjeux : Analyse de matérialité

La feuille de route RSE est guidée par deux approches complémentaires :

- Cartographie des risques
- Analyse de matérialité

Le Groupe Consort NT veille également à aligner ses engagements prioritaires sur les ODD.

L'analyse de matérialité, qui permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux matériels et extra-financiers les plus pertinents pour l'entreprise, a été actualisée au cours de l'année 2023.

Il est à noter qu'avec l'entrée en vigueur de la CSRD au 1^{er} janvier 2024 (et l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations sociales, environnementales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales), une analyse approfondie est en cours pour définir une nouvelle matrice de double matérialité - matérialité financière et matérialité d'impact.

Celle-ci induit un changement d'approche, puisqu'elle détermine les impacts externes (environnementaux et sociaux) sur la performance de Consort France, comme les impacts de l'entreprise sur son environnement social, naturel et économique. Pour cela, les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) applicables à la réalité de Consort France ont été identifiées, et le travail d'actualisation des indicateurs de durabilité et de collecte des données associées est en cours de réalisation à la date de rédaction de cette déclaration.

Le Groupe Consort NT a fait le choix de décliner également la CSRD à Consort Maroc dans la mesure où les données seront disponibles.

L'analyse de matérialité respecte les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et se décline dans son système de management intégré.

Des enjeux sont « matériels » s'ils peuvent :

- Affecter la performance à court terme de l'entreprise ;

- Déterminer sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ;
- Correspondre aux meilleures pratiques de son secteur ;
- Affecter le comportement des parties prenantes ;
- Refléter l'évolution du groupe Consort.

Une analyse a été menée sur la base d'échanges avec les parties prenantes internes et en externes, et sur la base des demandes RSE clients et d'analyses de la concurrence.

Au regard de son modèle d'affaires, les enjeux suivants ont été retenus comme enjeux RSE pour le groupe :



Tableau de bord – Feuille de route ESG par pays

Engagement	Enjeux de la matrice de matérialité	Principaux indicateurs	2021	2022	2023
Renforcer la marque employeur : pour fidéliser et recruter les meilleurs experts métiers du marché Développer les compétences avec Consort Academy, tout en favorisant l'inclusion et la promotion de la diversité	Développement des compétences : Développer les expertises des collaborateurs et renforcer les compétences pour répondre aux évolutions du marché, améliorer leur performance accompagner leur employabilité et soutenir leur engagement dans la durée - Attractivité des métiers et fidélisation des talents « Marque Employeur » : Attirer les meilleurs en tant qu'employeur de référence et leur proposer un parcours de carrière à la hauteur de leur potentiel.	Taux de recrutement (France) (Maroc) Groupe Consort NT	20% 204% Non Calculé	28% 81% Non calculé	35,5% 61,70% 33%
		Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation en France	2,31%	2,46%	3,32%
		Féminisation des effectifs (France)	21%	20%	19,2%
		(Maroc)	44%	47%	44%
ODD 3, 4, 5, 8, 10 et 17	Égalité des chances et diversité Promouvoir l'égalité des chances, vecteur d'attractivité et de performance et lutter contre toute forme de discrimination	Groupe Consort NT	Non calculé	Non calculé	21,9%
		Taux de fréquence des accidents du travail (France)	5,91	3,05	4,87
		Taux de gravité des accidents du travail (France)	0,274	0,393	0,176
		Santé et sécurité, conditions de travail : Favoriser l'épanouissement des salariés, prévenir les risques professionnels en préservant la santé et la sécurité des salariés et sous-traitants			

	Dialogue social Instaurer un dialogue social constructif pour accompagner le projet d'entreprise à long terme	Participation au baromètre NT.ONE Groupe	12%	8% ¹	14%
Atténuer l'impact des activités du Groupe sur l'environnement et contribuer à la lutte contre le changement climatique en associant l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur Enjeux ESG prioritaires : Contribution à la lutte contre le changement climatique ODD 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 17	Poursuivre la trajectoire de réduction selon la méthode SBTi	Scope 1	Non réalisé	883	Données non disponibles à la date de publication du rapport.
		Scope 2	Non réalisé	<1	
		Scope 3	Non réalisé	2972	
		Actions pour promouvoir le numérique Responsable – Groupe Consort NT	Benchmark Green IT	Sensibilisation par Webinar Participation au Digital CleanUp Day Formation au Green IT	Fresque du numérique Digital CleanUp Day Mooc NR
Agir de manière éthique dans le fonctionnement du Groupe au quotidien et dans toutes ses activités	Protection des données et sécurité des activités et Anticorruption	Pourcentage de collaborateurs ayant suivi le serious Game RGPD Groupe Consort NT	66,2%	70,50%	83,09%
		Pourcentage de collaborateurs formés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence par le serious Game Groupe Consort NT	73,9%	79,9%	75,45%

¹ Les nombreux projets de déploiement du changement de stratégie, du programme d'intégration et d'évolution des outils SI de l'entreprise n'ont pas permis le maintien sur l'ensemble de l'année du rythme mensuel du Baromètre. De plus la bascule de l'intranet a privé l'organisation de l'outil de promotion du dit baromètre. Un projet de mise en place d'un nouvel intranet est prévu pour 2024

	Achats responsables Travailler avec des fournisseurs et prestataires alignés sur les enjeux sociaux, éthiques et environnementaux du Groupe	Notation Ecovadis Groupe Consort NT	50/100	50/100	50/100
	Dialogue avec les parties prenantes	Évaluation EcoVadis Groupe Consort NT	68/100	68/100	64/100

* Les indicateurs ESG concernent le périmètre France. Quand les données du Maroc sont disponibles, la précision est apportée. Lorsque les données concernent tout le périmètre Consort NT, il est indiqué Groupe Consort NT

2.3.5. Evolution de la notation extra-financière 2021-2023

Agence d'évaluation extra-financière	2021	2022	2023
EcoVadis	68/100	68/100	64/100
CyberVadis*	955/1000	Non réalisé	Non réalisé

* La notation concerne Consort NT et ses filiales.

La prochaine évaluation Cybervadis est programmée pour l'année 2024.

2.3.6. Les temps forts de l'engagement ESG en 2023

En 2023, nous avons continué à renforcer la présence du groupe pour consolider notre position de partenaire stratégique dans les défis technologiques et environnementaux de nos clients.

L'inclusion : un véritable enjeu de société

Renforcer nos engagements autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Une campagne de sensibilisation a été déployée au Maroc par une série de communication sur les réseaux sociaux avec Handicap International, une journée de Job Dating au Maroc et la signature de la charte Hand In Cap.

Numérique responsable : chantier prioritaire

Déploiement de la démarche à l'échelle du Groupe Consort NT avec un plan d'action 2023-2025.

Au Cours de l'année 2023, un plan de communication interne a été mis en place avec des challenges, quizz, affichages et la formation de 7 personnes pour l'animation de fresques du numérique.

Janvier : Déploiement du plan d'action Numérique Responsable pour Consort NT

Février : Analyse du Cycle de vie du SI Consort NT

Avril : Déclinaison de la charte Hand In Cap au Maroc

Mai : Lancement du programme United Heroes pour le bien-être au travail

Juin : Participation au programme Accélérateur pour le climat du Pacte des Nations Unies

Juillet : Signature de la charte Numérique Responsable de l'INR

Octobre : Signature du partenariat avec INSA Lyon section sport de haut niveau

Novembre : Participation à l'évènement "Emploi et Handicap avec Handicap International au Maroc"

Décembre : Partenariat avec Princesse Margot, association qui accompagne les enfants atteints de cancer et d'aide les familles

2.3.7. Engagements alignés sur les objectifs de développement durable

Depuis 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Cette adhésion est une démarche à long terme. Elle se traduit par des actes constituant notre Communication de Progrès (CoP).

C'est la raison pour laquelle nous prenons soin de nous assurer, aux côtés des 9 500 entreprises internationales signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, que notre démarche de Responsabilité d'Entreprise et les programmes d'action qui lui sont associés sont en cohérence totale avec les principes du Pacte et les Objectifs de Développement Durable. En adhérant au Pacte Mondial, Consort NT et ses filiales s'engagent à promouvoir les dix principes définis par l'ONU auprès de ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires.

DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- 2 Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8 Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10 S'engager dans une démarche GREEN IT.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 11 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.4. Méthodologie de reporting

2.4.1. Reporting extra-financier 2023

Le Groupe Consort NT publie depuis 2015, un rapport annuel sur le développement durable, et, depuis l'exercice 2019, une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

En parallèle, le groupe présente sa communication auprès des parties dans le cadre de son adhésion au Pacte des Nations Unies.

2.4.2. Période et périmètre de reporting

La présente DPEF présente les éléments et résultats de la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les informations présentées couvrent l'ensemble des activités du Groupe Consort NT en France, sauf exception dûment mentionnée, correspondant au périmètre de consolidation comptable de la société Consort NT ou aux données des filiales Consort France et Consort Maroc. La liste des filiales incluses dans ce périmètre figure en annexe 2.

2.4.3. Méthodologie de reporting

Le contenu du rapport a été élaboré sur la base d'indicateurs sélectionnés de façon à rendre compte des principaux impacts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux des activités du groupe.

Le choix de ces indicateurs repose sur les recommandations d'organismes internationaux de référence comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE, de l'OIT, ainsi que sur les normes du Système de Management Intégré (ISO 14001, ISO 9001, ISO 27001, ISO 20000) et sur la responsabilité sociétale des organisations (ISO 26000).

Les indicateurs ont été collectés, calculés et consolidés avec l'appui d'outils dédiés.

3. Principaux risques extra-financiers

Le Groupe Consort NT procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sa situation extra financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

La description des risques ci-après ne saurait être exhaustive et que d'autres risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le groupe puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Cette présentation des risques n'a donc pas vocation à présenter l'ensemble des risques du Groupe Consort NT. L'appréciation de leur ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes, de l'évolution des activités ou des effets des mesures de gestion des risques.

Pour chacun des risques, le descriptif du risque est précisé en expliquant de quelle manière il peut affecter le groupe ainsi que les éléments de gestion du risque associés, à savoir : la gouvernance, les politiques, les procédures et les contrôles.

L'identification des risques, l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions associés sont menés au travers du Système de Management Intégré de Consort NT.

L'approche par les risques est présente dans les plans stratégiques des divisions et pour les métiers du groupe, ce qui participe à la bonne diffusion de cette culture à tous les niveaux.

3.1. Méthodologie de gestion des risques

La gestion des risques a pour objectif de limiter les effets de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs du Groupe Consort NT. C'est un travail d'anticipation qui consiste à identifier les risques, à en évaluer les effets possibles et la probabilité d'occurrence, de manière à pouvoir définir l'ordre de priorité des actions à conduire pour limiter l'impact et la vraisemblance des risques identifiés comme majeurs. Cette démarche permet de rationaliser les choix et d'optimiser les protections grâce auxquelles le groupe va pouvoir atteindre ses objectifs dans le respect des ressources qu'elle est prête à mobiliser.

La gestion des risques comprend 4 étapes :

- 1. Identifier** les risques de toute nature (dans une approche « tous risques » : accidentelle, naturelle, sanitaire, énergétique, technologique, action humaine délibérée) susceptibles d'impacter les objectifs et obligations de l'entreprise, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, de gouvernance ou de conformité.
- 2. Analyser** les risques selon la menace (cause, source), la vulnérabilité (faille par laquelle la menace peut produire un impact) et l'impact (conséquence, effet).
- 3. Évaluer** les risques selon leur probabilité et leur gravité (en termes financiers, stratégiques, opérationnels et réputationnels), en tenant compte du contexte et des enjeux de l'organisation (activités, chaîne de valeur, conjoncture, opportunités, concurrence, moyens financiers, grands choix stratégiques...), pour obtenir une criticité.
- 4. Traiter** les risques en mettant en place des plans d'actions permettant de limiter la probabilité d'occurrence et les impacts de manière adaptée à la criticité.

La gestion des risques doit être renouvelée périodiquement afin de prendre en compte les évolutions contextuelles et conjoncturelles et ainsi adapter la stratégie et les mesures associées.

Aussi, les informations recueillies au cours de l'année par la Direction Qualité sont utilisées pour la mise à jour de la cartographie générale des risques.

Les résultats sont validés par la Direction Générale du groupe et présentés lors de la revue annuelle du SMI.

3.2. Détails des risques par type

Le Groupe Consort NT a passé en revue ses principaux risques extra-financiers à partir de :

- L'analyse de leur matérialité
- Leur pertinence
- Leur gravité liée à l'analyse des risques financiers.

La Direction Qualité a identifié, hiérarchisé et défini les principaux risques extra financiers et ils ont été validé par la Direction générale. Pour cela, elle s'est appuyée sur le modèle d'affaires, la matrice de matérialité et les sujets extra financiers de l'entreprise.

Elle a évalué l'impact de chaque risque sur l'activité du groupe et les parties prenantes. Elle a aussi déterminé la probabilité d'occurrence des risques pour mesurer leur impact final. Cette étape a permis

d'extraire 8 risques extra-financiers, associés ensuite aux enjeux de la matrice de matérialité. Cela a permis de vérifier la cohérence de la démarche du groupe et de maximiser la satisfaction client.

3.3. Attractivité et fidélisation des collaborateurs

Les exigences de qualité, de résultats et d'innovation dans un contexte très concurrentiel sont en constante évolution. La réussite du Groupe Consort NT pourrait être impactée en cas de difficulté de recrutement et fidélisation des collaborateurs.

La stratégie du Groupe Consort NT pour attirer de nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs est détaillée dans la politique sociale.

Enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Diversité et égalité des chances ;
- Attraction et fidélisation des talents ;
- Promotion et féminisation des métiers de l'Ingénieur ;
- Dialogue social.

3.4. Gestion des compétences

L'innovation est un des piliers du Groupe Consort NT. Un manque d'expertise et de compétences pour accompagner les clients pénaliserait fortement Consort NT et ses filiales.

Face à ce risque, le parcours de développement des compétences du groupe aide chaque collaborateur à maintenir ou renforcer son employabilité. Parallèlement, la fonction Ressources Manager mise en place en 2023 favorise le dialogue avec les consultants chez les clients et permet de mieux cibler les formations à mettre en place.

Les actions du groupe sur la gestion des compétences sont décrites dans le chapitre de la politique sociale.

Enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Développement des compétences
- Innovation
- Satisfaction client

3.5. Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont une responsabilité essentielle pour le groupe.

Il s'agit pour Consort NT et ses filiales d'optimiser les conditions de travail de ses collaborateurs. Pour maîtriser le risque de dégradation des conditions de travail, le groupe a déployé une démarche de prévention et de protection de la santé et de la sécurité. Elle s'appuie sur la réglementation et sur le système de management intégré.

La démarche de Santé et Sécurité au travail est décrite dans le chapitre de la politique sociale.

Enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Santé et sécurité au travail
- Bien-être au travail

3.6. Changement climatique

Le Groupe Consort NT est un acteur majeur des services numériques. L'absence de stratégie liée au changement climatique représente un risque majeur pour son développement. Aussi le groupe se doit de maîtriser son empreinte environnementale et proposer des solutions durables à ses clients.

Les solutions pour réduire l'impact du changement climatique est également une opportunité business. Consort NT a intégré le management de l'environnement ISO 14001 à son système de management intégré (périmètre France). La notation Ecovadis de 80/100 montre l'engagement du groupe sur ces sujets.

La politique environnementale et son plan d'actions sont décrits au chapitre 5.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Empreinte environnementale
- Mobilité durable
- Numérique Responsable
- Contribution au succès des stratégies RSE clients

3.7. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des informations et la cybersécurité sont des enjeux stratégiques majeurs pour le groupe. Les risques liés à son système de sécurité de l'information sont une menace pour ses activités et ses clients. Consort NT et ses filiales ont défini une politique de la sécurité des systèmes d'information et mis en place le management associé avec la certification ISO 27001 de tous ses sites.

La démarche est décrite au chapitre « Sécurité des systèmes d'information ».

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Sécurité des systèmes d'information et protection des données personnelles et des clients.

3.8. Ethique et Anti-corruption

Pour le groupe, l'intégrité et le respect des lois et des réglementations est primordial. Cependant, Consort NT et ses filiales peuvent s'exposer aux risques de violation de la Charte Éthique ou de la réglementation. Aussi, avec son système de management intégré et l'appui de la Direction Qualité, le groupe a renforcé ses procédures internes de transparence et de lutte contre la corruption, conformément à la loi Sapin II. Les actions mises en place par la Direction Qualité sont détaillées au chapitre Éthique et conformité.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Éthique des affaires et conformité.

3.9. Développement local et dialogue avec les parties prenantes

C'est dans l'ADN du groupe de s'engager auprès des parties prenantes locales. En France ou au Maroc, le groupe contribue au développement de ses territoires d'implantation par son employabilité.

De plus, le Groupe Consort NT soutient des actions de solidarité ou environnementales et travaille avec les PME/TPE locales ou les entreprises adaptées.

Cette partie est détaillée dans le chapitre Engagement solidaire et développement local.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque :

- Dialogue avec les parties prenantes
- Développement local des communautés

Le groupe reste très vigilant sur les activités de ses fournisseurs et sous-traitants. Il en va de sa responsabilité sociétale et de ses partenaires. Le risque serait de recourir à des fournisseurs ou sous-traitants ayant un niveau d'exigence RSE inférieur au sien.

Le groupe a mis en place une démarche d'achats responsables intégré dans son système de management intégré.

La démarche est détaillée dans le chapitre « Entretenir des relations durables avec ses fournisseurs et sous-traitants ».

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque :

Achats responsables

Impact environnemental des achats



LA POLITIQUE SOCIALE

4. Accompagner le développement des talents

Les informations en matière sociale sont issues pour l'essentiel du système d'information de la Direction des Ressources Humaines du groupe sur la base du bilan social de Consort France conformément aux articles L. 2312-28 à L. 2313-35 du code du travail.

Consort NT et ses filiales respectent les principes et droits fondamentaux de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le groupe promeut également les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et s'engage à :

- Respecter les législations sociales communautaires ou nationales et les conventions collectives de chaque pays où le groupe exerce ses activités, ou, le cas échéant, à mettre en place des mesures destinées à améliorer les relations professionnelles.
- Respecter en particulier la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans chacun des pays concernés, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants

Par ailleurs, le Groupe Consort NT condamne fermement l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains ainsi que la discrimination en matière d'embauche et d'emploi à travers sa charte éthique et de déontologie.

Le Groupe Consort NT répond aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et contribue de façon directe ou indirecte aux objectifs de développement durable.

Dans la continuité de ces engagements, il met en œuvre une politique de Responsabilité Sociale qui vise à préserver la santé, la sécurité et la dignité au travail de chacun de ses collaborateurs.

L'objectif est de favoriser un environnement de travail bienveillant où chacun se sente reconnu et valorisé quels que soient son origine, son genre, son âge ou son handicap.

4.1. Gouvernance

Tous les sujets relatifs à la gestion des collaborateurs, la formation et la diversité et l'égalité des chances sont gérés par la Directrice des Ressources Humaines, qui s'appuie sur un réseau de Responsables Ressources Humaines filiales et/ou divisions, et qui travaille en lien avec les divisions et la Direction de la Qualité. Concernant les sujets liés à la santé, à la sécurité et au dialogue social, chaque pays et/ou filiale est soumis à la législation propre de son pays.

Une commission de santé et de sécurité au travail existe en France et veille au respect des mesures prises pour le bien-être des collaborateurs. Ces mesures portent notamment sur la sécurité des personnes et des bâtiments.

Le dialogue social est animé à travers des rencontres régulières auxquelles participent la DRH et les instances représentant le personnel (IRP). L'objectif de ces rencontres est de partager et de s'assurer de la cohérence des orientations sociales avec la politique de Consort France. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Qualité, membres du Comité Exécutif, reportent directement à la Direction Générale.

4.2. Enjeux de la politique sociale

De plus en plus, le numérique se positionne comme un secteur stratégique de l'économie. La transformation numérique poursuit son accélération dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Le numérique constitue plus que jamais une véritable nécessité, à l'heure où la société doit se réinventer tout en privilégiant une vision à long terme et responsable.

Le Groupe Consort NT se transforme pour répondre aux attentes de ses clients en combinant ses différents métiers et, en intégrant le numérique dans toutes ses dimensions. Il veille à développer les capacités de ses équipes à s'adapter en permanence aux évolutions des technologies et du marché

Pour le groupe, les enjeux sociaux sont :

- L'attractivité et la fidélisation de plus de talents pour accompagner l'évolution du groupe ;
- Le maintien et le développement des compétences des collaborateurs pour répondre de façon proactive aux besoins actuels et futurs des clients ;
- La diversité et l'égalité des chances pour prévenir toute forme de discrimination ;
- L'insertion professionnelle des personnes notamment en situation de handicap, des jeunes et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le dialogue social pour assurer avec les représentants du personnel un dialogue et des négociations constructifs afin d'anticiper et d'accompagner les évolutions majeures du groupe ;
- La santé, la sécurité et les conditions de travail afin d'offrir un environnement favorisant la qualité de vie au travail ;
- L'intégration de notre responsabilité individuelle et collective face à la transition énergétique et aux enjeux du changement climatique

Les enjeux sociaux décrits ci-dessus, compte tenu de la nature de l'activité du groupe, ne constituent pas tous des risques principaux au sens de la déclaration de performance extrafinancière.

Seuls les enjeux d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs, de maintien et de développement des compétences sont des risques principaux traités comme tels dans les facteurs de risque. Les informations sont présentées dans les chapitres 3.3 à 3.5.

Par ailleurs, les exigences de la CSRD conduiront le groupe à adapter progressivement le reporting en lien avec ces principaux enjeux à compter de 2024 pour le rapport de durabilité 2025.

À ces enjeux sont associées des politiques, des actions et des réalisations décrites dans les tableaux suivants. Dans le cadre de ses engagements, le groupe s'appuie sur sa feuille de route avec des objectifs 2022-2025.

Enjeux	Objectifs	2022	2023
Renforcer la marque employeur : pour fidéliser et recruter les meilleurs experts métiers du marché	Augmenter la visibilité des actions et les abonnés sur les réseaux sociaux	38622 abonnés	49170 abonnés
	Ancienneté moyenne (en années)	4,8	4,8
	Favoriser le recrutement de collaborateurs des moins de 30 ans	15%	16%
	Augmenter de 5% le nombre d'heures d'e-learning	62.25%	70.6%
Développer les compétences			
Diversité et égalité des chances	3,3 % de salariés en situation de handicap	2,48%	2,20%
	Augmenter la part des femmes dans l'entreprise	20% 47%(Maroc)	19% 43%(Maroc)

Santé et sécurité et conditions de travail	100 % des collaborateurs ont accès à un programme de bien-être au travail	Accord NAO en France 2022 applicable en 2023. Mis en place pour tous les pays.	100%
Dialogue social	Nombre de réunions du CSE	11	13
	Nombre de réunions CSSCT	1	4
	Nombre de réunions avec les délégués syndicaux	5	7

Données Consort France – Extrait du Bilan social 2023

4.3. Recrutement et intégration

Du recrutement au développement des priorités RH, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs de l'entreprise. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités RH afin de protéger les 1802 collaborateurs que compte le Groupe Consort NT au 31 décembre 2023.

Les ESN sont caractérisées par un taux de turnover des plus élevés tous secteurs confondus et une pénurie de compétences. L'attrait et la rétention des talents sont devenus l'un des principaux enjeux de la Direction des Ressources Humaines qui développe une politique forte en termes de gestion des talents et des carrières.

Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits.

L'objectif affiché est d'impliquer les collaborateurs dès la signature de leur contrat de travail. Sur une base unique d'information homogène, accompagner les nouveaux collaborateurs dès la signature du contrat de travail et ainsi limiter le turn-over.

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter l'ensemble des équipes. Ce Parcours d'Intégration est un des leviers principaux de cette fidélisation, et permet aux nouveaux collaborateurs de comprendre la culture du groupe et d'en comprendre l'organisation.

Le collaborateur est suivi dès l'offre d'embauche (phase de Préboarding) à la signature du contrat de travail jusqu'à la veille du 1^{er} jour chez Consort NT. Il est également suivi pendant 4 mois après son embauche (phase d'Onboarding).

Un nouveau parcours digital dédié aux chargés au recrutement a été déployé au cours de l'année 2023. Les premiers résultats seront mesurés en 2024. Le déploiement au Maroc est planifié pour l'année 2024.



Le Groupe Consort NT accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations. La gestion des carrières et l'évolution professionnelle des collaborateurs donnent lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions spécifiques pour les différents

profils de collaborateurs. Acculturer et accompagner les collaborateurs au digital, leur permettre de s'épanouir dans un environnement digital : ce sont des enjeux clés pour le groupe.

Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits et un plan d'action pour répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs.

Ce programme se décline par :

- Une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- Une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise ;
- La mobilité des collaborateurs en interne à travers un espace collaborateur NT ONE.

Cooptation

La cooptation interne encourage et gratifie le parrainage de candidatures par des collaborateurs. En 2023, la cooptation représente 15% des recrutements, soit la 2^{ème} source de recrutement collaborateurs en France.

Partenariats écoles

Le Groupe Consort NT recrute régulièrement des profils avec des personnalités un peu hors du commun : engagés bénévolement, passionnés de musique, de sculpture, d'exploits physiques, de motos, de voitures, de comédie musicale, de sports,

Les équipes en France comptent notamment une championne de France de karaté, un champion de France et sélectionné JO en natation, sélectionné JO en athlétisme, des champions du monde de boxe, de boxe thaï, également un ancien entraîneur sportif...

Consort France a ainsi signé un partenariat avec la section Sport de Haut Niveau de l'INSA Lyon. Pour chacun de collaborateurs, c'est l'opportunité de côtoyer des personnalités hors norme et d'appréhender des formations mentales riches de résilience, de sens de l'objectif et d'enthousiasme.

Pour les étudiants de l'INSA Lyon, c'est le moyen de bénéficier de facilités sur le plan de la préparation physique et mentale et la mise à disposition d'environnements d'entraînement adaptés : nouveaux matériels d'entraînement, suivi préparatoire coaching, acuponcture et prophylaxie.

C'est aussi la possibilité de réaliser des stages dans des conditions adaptées à leur disponibilité avec des offres de stage adapté aux contraintes des sportifs, possibilité d'offres d'emploi avec des emplois du temps également adapté dans le secteur IT.

LE RÔLE DU SPONSOR

Contribuer aux parcours hors du commun de futurs jeunes ingénieurs, à la recherche d'une double réussite entre sport et études de haut niveau :

- Accompagnement dans le cadre du projet de haute performance (nutritionniste, coach mental)
- Opportunités professionnelles pour accompagner la scolarité et l'insertion professionnelle des futures championnes et futurs champions nationaux voire internationaux.

Consort NT attractif sur les réseaux sociaux

Les filiales continuent de renforcer leur visibilité sur les réseaux sociaux. Consort France et Consort Maroc sont très présents sur l'ensemble des réseaux sociaux (LinkedIn et YouTube) et sont relayés à l'échelle du groupe avec :

- Une mise en avant des expertises métier ;
- Des portraits et interviews d'Ingénieurs-Consultants, etc. ;
- La promotion des engagements RSE ;
- Le relais d'actualités de l'entreprise.

À fin décembre 2023, la page LinkedIn du groupe Consort compte 49 170 abonnés

4.4. Diversité et inclusion

La richesse du groupe passe par la diversité de ses expertises métiers et des profils de ses collaborateurs issus de tous horizons.

Le Groupe Consort NT encourage la présence de femmes dans ses activités et rend plus attractif les métiers du numérique où les femmes sont sous-représentées (27% de femmes dans les métiers du numérique d'après le Syntec). La déclinaison de cette politique est également en place pour les seniors. Nous nous sommes fixés comme objectifs :

- D'attirer et recruter plus de femmes et de seniors au sein de ses effectifs grâce à la reconversion
- De valoriser et mettre en lumière les compétences et les expertises de ses collaboratrices et collaborateurs ;

Pour répondre à ces enjeux, différentes actions et des événements adaptés à chaque thématique sont mis en place sur la période 2022-2025.

Le groupe, malgré sa politique volontariste pour augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap est passé, en France, de 2,57% en 2022 à 2,20% en 2023. Une baisse conjoncturelle sur les profils métiers recherchés est constatée.

Nous poursuivons nos efforts avec la charte Hand In Cap pour :

- Recruter, former et intégrer les personnes en situation de handicap ;
- Maintenir dans l'emploi les salariés handicapés via une gestion de carrière adaptée et l'amélioration des conditions de travail ;
- Sensibiliser au handicap tous les acteurs internes et les salariés du Groupe Consort NT ;
- Développer la sous-traitance avec les établissements du milieu protégé

La charte Hand in Cap a été déclinée pour le Maroc en s'adaptant aux spécificités locales.

Pour adapter son recrutement à l'insertion des personnes en situation de handicap, Consort Maroc a décliné son organisation et ses postes pour cibler de façon adaptée ses recrutements. Une réflexion menée conjointement grâce à un partenariat avec Handicap International.

3,51% des collaborateurs occupent des fonctions diverses et sont accompagnés par la référente Handicap locale.

	2022	2023
% de Femmes groupe	22,7%	21,9%
% de femmes en France	20 %	19 %
% de femmes au Maroc	47%	43%
% des salariés en situation de handicap groupe	2,89%	2,33%
% des salariés en situation de Handicap en France	2,48 %	2,20 %
% des salariés en situation de Handicap au Maroc	3,4%	3,51%
Part des plus de 50 ans groupe	13,6%	12,54%
Part des plus de 50 ans en France	15 %	14 %
Part des plus de 50 ans au Maroc	2%	2%
Part de moins de 25 ans en France	4%	7 %
Part des moins de 25 ans au Maroc	5%	5%
Index Égalité H/F en France	93/100	93/100

Objectif de l'indicateur de performance 2023-2025 : 3,30 %. Objectif dépassé pour le Maroc

Un travail d'harmonisation des données sociales de Consort Maroc sur le modèle du bilan social de la France est en cours sur la période 2023-2024.

L'inclusion et l'égalité ne concerne pas uniquement les femmes. La société en perpétuelle évolution a voulu mettre en valeur la parentalité de ses collaborateurs.

Il était donc important que la Direction fasse le choix d'accompagner ses collaborateurs, y compris avec une ancienneté moindre, dans l'accueil de leur nouveau-né de manière sereine.

Dans le but d'assurer une égalité de droits entre les femmes et les hommes, une prise en charge du congé paternité et d'accueil de l'enfant a été décidé avec un versement par Consort France d'un complément de salaire aux indemnités journalières de la sécurité sociale dès 1 an d'ancienneté. Cette mesure a pris effet pour les naissances intervenues à compter du 1er janvier 2023.

Accessibilité numérique

Afin de veiller à ce que les collaborateurs travaillant sur des interfaces digitales prennent en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux contenus digitaux, un projet testing a été développé et présenté lors d'un webinar.

Sur la période 2023-2024, le groupe a travaillé sur la formation de ses collaborateurs à l'accessibilité numérique. En 2024, le Groupe Consort NT poursuivra son travail sur le sujet et se fixe les objectifs

suivants : Formation des collaborateurs : Des contenus interactifs de formation sont accessibles à tous les collaborateurs depuis NT ONE.

Collaboration avec le secteur protégé

Consort France travaille étroitement avec des entreprises adaptées via la co-traitance sur certains projets clients et dans le cadre de ses achats.

Cette approche permet de soutenir et d'accompagner les entreprises adaptées sur des secteurs métiers en apportant le savoir-faire du groupe. Il s'engage à favoriser le recours au secteur protégé et adapté dans le cadre de ses prestations extérieures et dans ses projets clients.

Avec l'appui de la Direction Qualité, un référentiel métier a été réalisé pour accompagner la Direction des Opérations et trouver le bon salarié du secteur adapté sur le bon profil métier.

	2022	2023
% Fournisseurs issus du secteur protégé et adapté en France	20.7%	24.4%

Insertion des personnes en reconversion

Consort France s'engage également pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion inscrites à Pôle emploi (France Travail depuis 2024).

Même après une longue période d'inactivité, le dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) les accompagne, les prépare et les forme.

Il permet de les orienter vers des métiers spécifiques et porteurs. Les candidats peuvent bénéficier de 399 heures de formation pour acquérir les compétences nécessaires à leur insertion.

⇒ **21 collaborateurs recrutés en 2023 (POEI, AFPR)**

4.5. Formation

Chaque Ressource Manager travaille à la proposition de parcours de formation adaptés aux évolutions de son secteur d'activités, aux besoins éventuels de reconversion ainsi qu'aux enjeux de croissance des besoins en ressource qui sont ceux du groupe.

Avec le déploiement de la fonction de Ressource Manager, une évolution dans la qualité de la relation entre les consultants chez les clients et leur ingénieur d'affaires est attendue pour aller dans le sens du travail de formation sur l'axe managérial mis en place par le groupe.

Le bilan sera réalisé au cours de l'année 2024 et le dispositif sera évalué pour mesurer sa pertinence.

Ces parcours peuvent être proposés à l'intégration du collaborateur comme pour accompagner des volontés d'évolution. Ils s'appuient sur l'utilisation à la fois du catalogue de formation du groupe, des possibilités offertes par la bibliothèque numérique (formation e-learning) et l'ensemble des formations dispensées par des organismes de formation dédiés.

Dans le cadre de contrat d'infogérance ce sont des parcours spécifiques, adaptés aux technologies et contextes clients qui sont déployés.

Des webinars sont proposés de façon régulière à l'ensemble des populations du groupe sur des thématiques techniques (sensibilisation au Deep Learning, présentation d'outils de tests, retour de salon) ou fonctionnelles (ITIL, RSE, ...) permettant à un collaborateur Spécialiste de présenter son

domaine d'expertise pendant une heure. Ces conférences en ligne favorisent le partage des connaissances et renforcent les liens entre les collaborateurs.

C'est une dizaine de webinars qui ont été proposés en 2023. Ces sessions sont systématiquement enregistrées et proposées en disponibilité libre au personnel du groupe, sous Stream, dans le cadre d'une chaine dédiée « Learn by Consort ».

70,6% des collaborateurs ont profité des formations en e-learning.

4.6. Autre information financière

En France	2022	2023
Participation (brute) globale	213 675 €	274 234€
Montant moyen (brut) de participation par bénéficiaire	99,71 €	145,79€

Charge salariale globale

En France	2022	2023
Chiffres d'affaires	137 893 640,66 €	139 663 237 €
Charges de personnel	70%	68%

Cela correspond au ratio des charges de personnel sur le chiffre d'affaires en France. Cette donnée n'est pas calculée pour le Maroc.

4.7. Dialogue social

Le groupe, attaché à la qualité et réalité du dialogue social, ainsi qu'à l'adéquation avec les cultures et enjeux locaux, fait évoluer en permanence ses accords et assure scrupuleusement leurs mises en œuvre.

Pour l'année 2023, en France, les mesures en faveur des salariés, qui pour la plupart résultent des propositions formulées par les organisations syndicales, ont été approuvées :

- Le dispositif C5S (compteur 5ème semaine) : le nombre de jours stockables sur le C5S (compteur 5ème semaine) est porté à 20 jours à compter du 1er janvier 2023.
- Le versement exceptionnel destiné au financement d'actions de secours aux salariés, gérées par le CSE (« commission sociale ») : montant 95000 €
- Le congé paternité et d'accueil de l'enfant dans le but d'assurer une égalité de droits entre les femmes et les hommes, prise en charge de ce congé paternité et d'accueil de l'enfant avec un versement par la société d'un complément de salaire aux indemnités journalières de la sécurité sociale dès 1 an d'ancienneté
- Écart de salaire
- La revalorisation du barème des indemnités kilométriques
- Ouverture d'une négociation relative aux mobilités durables
- La création d'une commission transition écologique

Au Maroc, la mise en place d'une instance similaire au CSE est à l'étude.

4.8. Equilibre de vie au travail

La politique sociale de Consort NT contribue au bien-être au travail et à un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Le déploiement de la solution United Heroes a été retenue pour favoriser la pratique du sport par les salariés quel que soit leur lieu de mission. Cette solution s'est déployée progressivement au cours de l'année 2023. Le bilan sera réalisé en 2024.

Depuis la mise en œuvre de la charte de télétravail, un point régulier est réalisé dans le cadre des réunions du CSE. Dans le cadre du déploiement des nouveaux outils informatiques, la question de la déconnexion est plus importante.

Une note sur la déconnexion au travail a été communiquée au cours de l'année 2023. Une évaluation du dispositif sera organisée au cours de l'année 2024.

Le bien-être au travail passe aussi par des conditions globales de vie acceptables.

Sensible à la situation particulièrement difficile de certains de ses salariés, le groupe porte une attention particulière au développement d'actions solidaires auprès de ceux-ci.

Une allocation, attribuée par la Direction et gérée par le Comité Social et Économique de Consort France, est dédiée aux actions de secours aux salariés (« commission sociale »).

		2021	2022	2023
Allocation sociale	Commission	55 000€	95 000€	95 000€

Plusieurs initiatives sont mises en place par les différentes filiales de Consort NT relatives à la santé des collaborateurs sont mises en place. Ainsi, en fonction de leurs besoins et de leur situation, les salariés sont libres de faire appel aux dispositifs suivants :

- Un module e-learning sensibilisant aux risques psycho-sociaux liés au stress et au harcèlement moral ;
- Un accompagnement et un soutien des collaborateurs patients et aidants, face aux problématiques générées par la maladie avec Responsage.
- Une formation des managers à l'identification et la gestion des risques psychosociaux ainsi qu'à la gestion du stress

4.9. Santé et sécurité au travail

La politique santé et sécurité au travail du groupe est en adéquation avec les exigences réglementaires des pays d'implantation. Elle vise à préserver la santé et la sécurité des salariés et sous-traitants et améliorer les conditions de travail.

Avec des métiers de prestations intellectuelles, les enjeux de Santé et Sécurité au travail pour les collaborateurs se centrent pour la plupart sur des risques liés aux déplacements lors de prestations, aux manipulations de câblages dans des environnements à risque électrique ainsi que ceux liés à la gestion et vie dans nos bâtiments et centres de service.

Malgré le peu d'accidents et maladies du travail au sein du groupe, celui-ci s'attache à mettre en place toutes les formations et sensibilisations indispensables au maintien d'un niveau au moins aussi faible que le taux actuel :

- Formations électriques (HOB0, M0-M1),
- Formations incendie, utilisation des extincteurs et guide file/serre-file,
- Formations secouristes.

Les règles concernant la santé et la sécurité des collaborateurs sont déclinées dans les centres de services via une démarche structurée de gestion des risques et l'enregistrement au sein du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), contexte par contexte et par unité de travail (UT).

À noter que pour chaque site un Plan d'Assurance Sécurité (PAS) est régulièrement revu et mis à jour.

De plus, depuis plus de 10 ans, Consort France a construit une relation de confiance avec un prestataire de services (Bureau de contrôle) : en dehors d'effectuer les audits légaux et réglementaires, celui-ci intervient sur l'ensemble de sites pour sensibiliser les responsables d'établissement aux risques liés à la santé et la sécurité.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme correspond au cumul des jours d'absence pour maladie, accident du travail ou de trajet, avec arrêt.

En 2023, en France, il s'élevait à 3,49 % des jours travaillés

	2023	2022	2021
TAUX D'ABSENTEISME	3,49	4,39	4,44



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

5. Environnement

5.1. Enjeux environnementaux

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auquel l'humanité est confrontée. Les gouvernements, les entreprises et la société civile doivent donc agir collectivement pour préserver les générations futures. L'Union européenne, dans le cadre du Pacte Vert a légiféré sur l'obligation d'atteindre une économie « Zéro émission nette » dès 2050.

Par ailleurs, le Maroc a révisé sa stratégie nationale de développement durable avec des objectifs d'ici 2030.

Afin de répondre à ces différents enjeux, le groupe a mis en place une politique et un programme d'actions pour protéger l'environnement.

Depuis 10 ans, le Groupe Consort NT a certifié son management de l'environnement avec la **norme ISO 14001** pour le périmètre France. En tant membre adhérent au Pacte des Nations Unies, Consort NT s'engage et entend contribuer à l'atteinte des **ODD 12 et 13 au travers de ses actions.**



Le Groupe Consort NT s'emploie à ce que toutes ses filiales puissent cultiver une démarche environnementale proactive, reposant sur une norme ou un référentiel reconnu.

Au quotidien, la Direction Qualité définit la politique environnementale du groupe. Elle accompagne les filiales dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La maîtrise de l'empreinte carbone
- La réduction des autres impacts sur l'environnement
- L'intégration des critères environnementaux dans les réponses aux clients

Le Facility Management s'attache à appliquer ces principes sur tous les sites du périmètre consolidé.

La démarche environnementale s'articule autour des priorités suivantes :

- Sensibilisation des collaborateurs aux écogestes
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Utiliser les ressources naturelles de manière raisonnée et réduire les déchets

Le groupe est conscient que ses activités lui confèrent une responsabilité environnementale indirecte auprès de ses clients. Il s'engage ainsi à développer des solutions innovantes et durables et à agir en faveur du Numérique Responsable.

Pour réduire son empreinte environnementale, le groupe s'attache à élaborer des plans d'actions qui doivent systématiquement répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité des données à la fois pour disposer d'une mesure fiable et pour identifier les meilleurs leviers pour agir,
- Sensibiliser les parties prenantes internes et externes pour renforcer l'engagement et encourager le passage à l'action,
- Réduire les actions à impact à tous les niveaux de l'entreprise

5.1.1. Mise en œuvre de la gouvernance en matière d'environnement

Le suivi des engagements environnementaux par le Comité Éthique a été renforcé avec la création d'une instance spécifique pour le Green IT et la création d'une commission de transition écologique au niveau du CSE de Consort France.

L'instance Green IT s'est réunie 7 fois et la commission de transition écologique 4 fois au cours de l'année.

Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche numérique responsable ont donné lieu à des prises de décision sur les engagements à l'horizon 2030 et des plans d'actions associés.

En juillet 2023, le Groupe Consort dont fait partie Consort NT et ses filiales a signé la charte du Numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable encourageant ainsi toutes ses filiales à déployer une démarche plus responsable dans l'utilisation des outils numériques.

5.2. Système de management de l'environnement

En juin 2023, le périmètre Consort France certifié ISO 14001 a passé avec succès son audit de suivi. Même si Consort Maroc n'est pas certifié, la filiale cultive une démarche environnementale proactive.

Au quotidien, c'est un accompagnement dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La gestion des bâtiments,
- La maîtrise de l'empreinte carbone,
- L'utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- Le Green IT ou IT for Green.

La politique environnementale de Consort NT et ses filiales, qui est celle du Groupe Consort, s'articule autour de 4 priorités :

- La sensibilisation des collaborateurs aux écogestes,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le numérique responsable,
- La réduction des déchets.

5.2.1. Prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique dans la stratégie du groupe

Le Groupe Consort NT a étudié les risques et opportunités que représente le changement climatique sur ses activités en s'appuyant sur les travaux de la Direction Qualité.

La méthodologie de l'étude des risques et aux opportunités se découpe en plusieurs étapes :

- Identification des scénarios climatiques physiques et de transition liée au changement climatique,
- Analyse des conséquences négatives potentielles,
- Évaluation de l'impact potentiel sur l'entreprise.

Le périmètre concerné est Consort France et Consort R&D. Le déploiement à Consort Maroc sera réalisé en 2025.

Les activités du Groupe Consort NT peuvent se découper en deux catégories :

- Activités menées sur les sites du groupe accueillant les prestations délivrées aux clients ainsi que les directions support et fonctions transverses (appelés Staff),
- Activités menées sur les sites de ses clients

Dans la 1^{ère} catégorie, se retrouvent les activités tertiaires de bureau qui leur confèrent un très faible risque face aux aléas physiques du changement climatique hormis la localisation géographique des sites.

Dans la 2^{ème} catégorie, se retrouvent les missions IT où les collaborateurs interviennent directement au sein des bureaux, usines ou sites de production des clients. La vulnérabilité face aux risques physiques climatiques est également assez minime à court et moyen terme.

Néanmoins en fonction du secteur d'activité, les missions pourraient être exposées à des risques de transition.

La répartition géographique et sectorielle de l'activité du groupe permet d'atténuer nettement l'impact potentiel des risques dus au changement climatique auxquels il pourrait être exposé.

Il convient cependant de les analyser.

Choix des scénarios climatiques

Le Groupe Consort NT s'est appuyé sur une étude comparative des scénarios climatiques physiques et de transition proposée par le GIEC et présentée dans le programme Accélérateur Climat du Pacte des Nations Unies.

Trois scénarios climatiques ont été sélectionnés :

- Réchauffement de +2°C d'ici 2100
- Réchauffement de + 3°C d'ici 2100
- Réchauffement de +5°C d'ici 2100

Tout en tenant compte de la probabilité que ces scénarios se réalisent.

Choix des scénarios de transition

Le risque de transition est lié aux transformations induites par l'adaptation nécessaire à un monde faiblement carboné.

Les scénarios proposés par GIEC sont systématiquement associés à un certain nombre d'indicateurs témoignant de l'évolution des facteurs de danger climatique (température moyenne, pluviométrie, nombre de jours de forte chaleur, etc.) et ce, entre une période de référence actuelle et un horizon spécifique (début de siècle 2021-2050, milieu de siècle, 2041-2070, fin de siècle, 2071-2100).

De ces dangers climatiques physiques découlent un certain nombre de conséquences potentiellement négatives pour l'entreprise qui ont alors été étudiées en fonction de la localisation et du secteur d'activité pour être ensuite adaptées à la situation.

5.2.1.1. Description des risques physiques retenus

Les principaux risques physiques qui pourraient avoir des impacts potentiels sur deux processus clés de l'entreprise sont la gestion des ressources humaines et la gestion des infrastructures.

À cela est associé le plan de gestion des risques.

Concernant le processus de gestion des ressources humaines, le risque retenu est la perte de productivité, qui proviendrait d'un ensemble de conséquences climatiques négatives.

À titre d'exemple, l'augmentation de la récurrence des événements extrêmes. Cette perte de productivité serait plus ou moins importante selon l'intensité des changements climatiques prise en compte dans les différents scénarios climatiques étudiés.

Pour ce qui est du processus de gestion des infrastructures, trois risques ont été retenus : la dégradation des infrastructures, la pénurie d'énergie ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie.

En effet, le changement climatique pourrait engendrer des pics de demande d'énergie ce qui aurait pour conséquence potentielle une possible discontinuité d'accès à l'énergie et l'augmentation des coûts pour l'entreprise.

La gestion du risque physique passe donc par la mise en place d'actions d'atténuation permettant de rendre le risque acceptable et donc en limiter les éventuelles conséquences :

- Intégration de contrats d'approvisionnement d'énergie alternatif dans la démarche d'achats,
- Accompagnement des fournisseurs dans la déclinaison de cette approche risques et opportunités,
- Déclinaison de plans de continuité d'activités permettant de transférer tout ou partie des activités vers des sites moins impactés par d'éventuels événements climatiques.

5.2.1.2. Détermination des dangers et conséquences de transition

Dans les scénarios de transition existant des différentes publications comme le rapport « *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* », les risques de transition sont de quatre types :

- Politiques et législatifs : publication de nouveaux textes législatifs traitant de l'adaptation au changement climatique
- Technologiques : ils sont associés à l'innovation qui soutient l'économie bas-carbone. L'utilisation et le développement de ces technologies auront potentiellement un impact sur les coûts de production et de distribution,
- Économiques : évolution de l'offre et de la demande de services et de biens incluant la décarbonation
- Réputation : l'implication des activités des entreprises dans cette transition est source de dangers réputationnels

Parmi les risques identifiés, tous ne s'appliquent pas au groupe.

Les risques de transition politiques et législatifs avec :

- L'apparition de nouvelles normes et réglementations régissant certaines activités. De nouvelles normes sectorielles impliqueraient un changement du fonctionnement opérationnel de l'entreprise.
- L'augmentation des obligations de reporting au sujet des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce risque est à la fois opérationnel, mais aussi réputationnel, et a une très forte probabilité de se renforcer, et ce, quels que soient les scénarios de transition étudiés.
- L'évolution des taxes sur les GES, comme le prédisent de nombreux scénarios de transition. Ce risque est à la fois opérationnel et réputationnel pour l'entreprise.

Le plan d'action pour minimiser ce risque passe pour le groupe par la mise en place d'une veille sur les évolutions des métiers avec les Practice Leaders et BID mais aussi des évolutions réglementaires et normatives. Le Groupe Consort NT s'implique dans les initiatives nationales pour une veille active.

La démarche environnementale basée sur un système de management au travers de sa certification (ISO 14001) ou d'évaluations de référence comme Ecovadis, intègre une veille réglementaire rigoureuse.

Les risques technologiques sont plusieurs types :

- Les risques liés à la substitution de services existants par des alternatives moins émettrices mais moins efficaces opérationnellement,
- Les risques faisant suite à un investissement infructueux dans de nouvelles technologies ou de nouveaux services
- Les risques liés aux coûts de transition vers des technologies moins émettrices.

Consort NT entend maîtriser ce risque grâce au Consort Lab.

Les risques de marché englobent l'ensemble des risques liés aux modifications du marché des biens et services. Les changements de comportement des collaborateurs de l'entreprise et externes (les clients directs et les investisseurs), liés au changement de contexte, constituent un risque potentiellement important.

La politique de gestion des ressources humaines de Consort NT et ses filiales couplée à la démarche RSE du Groupe et à sa stratégie de développement tend à minimiser le plus possible ce risque.

Le risque de réputation est le *shaming* d'un secteur d'activité, dans lequel évolue le groupe. En effet, il doit pouvoir démontrer à l'ensemble de ses parties prenantes sa capacité à prendre les dispositions nécessaires pour préserver l'environnement et limiter les impacts du changement climatique.

5.2.1.3. *Opportunités liées au changement climatique*

La stratégie du groupe intègre de fait la notion même de réponse aux besoins des clients en matière environnementale. Consort NT et ses filiales participent non seulement à des échanges avec ses clients pour avancer collectivement sur les enjeux environnementaux mais est également proactif au travers des propositions d'offre répondant à ces mêmes enjeux. L'offre Green IT en est un exemple.

Les risques et opportunités liés au changement climatique sont classés soit en risques de transition, soit en risques physiques. Les risques sont évalués au regard de leur horizon temporel, de la probabilité d'occurrence et de l'importance de leur éventuel impact.

Les risques liés au changement climatique sont une potentielle menace, ils représentent cependant pour le groupe des opportunités d'innovation, particulièrement dans les secteurs d'activités identifiés comme sensibles. Dans le cadre de son SME certifié ISO 14001, Consort France révisé annuellement les risques et opportunités liés au changement climatique.

5.3. **Organisation de Consort NT pour la gestion de l'environnement**

Le système de management environnemental du Groupe repose sur une analyse de risque environnementale et sur une démarche d'amélioration continue.

En 2023, Consort France et Consort R&D sont couverts par le SME ISO 14001. La démarche est amorcée pour Consort Maroc à horizon 2025.

5.3.1. Sensibilisation des collaborateurs

En 2023, deux webinars ont été réalisés sur le Numérique Responsable et le Bilan Carbone par la Direction Qualité. Le Groupe Consort NT a également participé au Digital Clean Up Day sur la partie « Données ».

Durant toute l'année, un programme d'actions de communication a été décliné avec des quizz, challenges, podcast, vidéos pour contribuer à l'acculturation des collaborateurs.

3 fresques du Numérique ont été réalisés auprès des équipes Staff et 3 ateliers de sensibilisation aux enjeux du numérique en région (Lyon, Nantes, Lille) soit 20% des effectifs Staff.

Une communauté Green IT reste active pour échanger sur les sujets d'actualités.

2 baromètres ont été réalisés au cours de l'année pour mesurer l'impact des communications sur les collaborateurs.

Des actions sont régulièrement organisées afin de promouvoir les écogestes et de faciliter leur adoption.

La participation touche essentiellement les collaborateurs présents sur site ou en infogérance. Tout l'enjeu de la sensibilisation à venir reste de mobiliser les collaborateurs chez nos clients.

Consort Maroc a organisé une journée de ramassage des déchets. Cette action a contribué à poursuivre la sensibilisation auprès des collaborateurs.

5.3.2. Mesure de l'impact sur le climat

Entre 2022 et 2025, le Groupe Consort NT se concentrera sur des objectifs climatiques alignés à la stratégie Bas Carbone de la France. Le plan de transition prendra en compte la méthodologie SBTi avec le Net-Zero Tool. Les principaux axes retenus sont les suivants :

- Favoriser **l'efficacité énergétique des bâtiments** ;
- Réduire **l'impact des installations informatiques** ;
- Tenir la transition vers des moyens de **mobilité plus doux et durables** ;
- Évaluer 10% des **fournisseurs et prestataires sur leurs émissions carbone** chaque année, et favoriser les fournisseurs engagés sur le sujet du climat ;
- Accompagner et sensibiliser les filiales internationales sur leur trajectoire carbone.

Consort NT a participé au programme Climate Ambition Accelerator du Global Compact ce qui lui a permis de définir sa stratégie de décarbonation selon la méthodologie SBTi. Le bilan Carbone du Groupe Consort NT périmètre France a été réalisé en 2022 et pour le Maroc en 2023.

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a développé un outil qui permet aux entreprises de calculer leur bilan Carbone. Grâce à cet outil de bilan carbone complet, Consort Maroc a pu évaluer ses émissions pour les 3 scopes.



Le bilan Carbone en France est actuellement mis à jour tous les 3 ans. À partir de 2024, le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera réalisé pour 100 % des activités du groupe.

Consommations énergétiques et émissions de CO2 des scopes 1 et 2 (Périmètre étudié : France, sauf quand il est précisé Consort Maroc).

Scope/Unité	2021	2022	2023
Émissions directes de GES			
Sources mobiles de combustion (t CO2e)	NR	883	NR 65,17**
Consommation électricité kWh France	244 928	302 056	257 258
Consommation électricité Consort NT	NR	NR	347 588*

**inclut les consommations électriques du Maroc à partir de 2023. ** données issues du Bilan Carbone de Consort Maroc réalisé en décembre 2023*

Depuis 2022, en France, l’approvisionnement en énergie est 100 % d’origine renouvelable sur tous ses sites.

La baisse des consommations énergétiques liées aux bâtiments aux actions de relamping et changement des systèmes de climatisation sur certains bâtiments pour donner suite à l’audit énergétique réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2023.

5.3.3. Maitrise des autres impacts environnementaux

Le groupe attache une attention particulière aux déplacements. Depuis 2020, année marquée par un très faible nombre de déplacements lié à la crise sanitaire, les déplacements sont réalisés de façon plus maîtrisée.

Les sites des agences et centres de service du groupe sont choisis de façon systématique en centre-ville ou proximité de transports en commun afin de faciliter l’accès non seulement aux salariés et clients mais également aux candidats reçus chaque année.

Cette politique permet d’impacter de façon significative l’empreinte carbone et de limiter le nombre de véhicules utilisés.

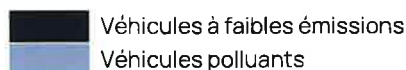
Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe Consort NT souhaite orienter et participer à la modification des usages des salariés notamment par le développement et la facilitation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Compte tenu des enjeux que représente ce sujet, la Direction a proposé l’ouverture d’une négociation sur les mobilités durables sur l’année 2023. Les résultats seront publiés en 2024.

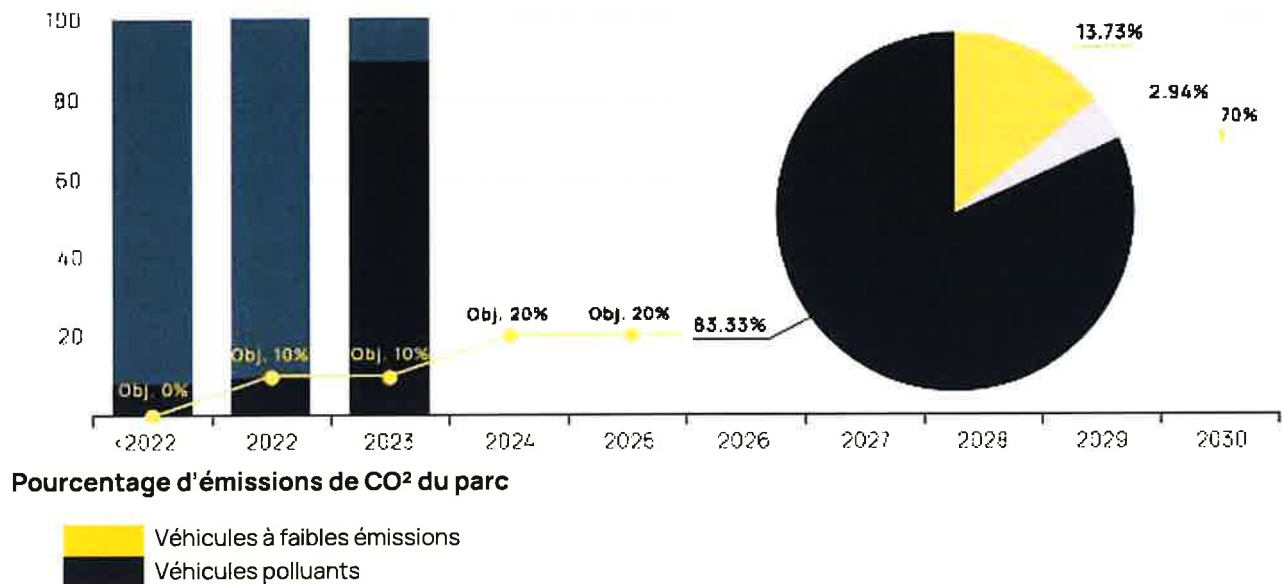
Consort NT et ses filiales poursuivent chaque année l’amélioration de la performance environnementale de son parc automobile. L’évolution de la part de véhicules à faibles émissions dans le catalogue de véhicule de fonction en France se présente comme suit.

Année	2022	2023
Part de véhicules à faible émissions (<g CO ₂ /km) – Parc du Groupe	10%	10%
Déplacement Domicile-Travail (teq CO ₂) (France)	596,2	Non mesuré

Pourcentage de véhicules propres dans le renouvellement du parc



Objectif de renouvellement : 10% des véhicules à faibles émissions sur le parc renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2022



5.3.4. Impact du numérique

Déployer la démarche Numérique Responsable en interne

À travers la mise à disposition d'un e-learning interne dédié à la sensibilisation des problématiques environnementales liées aux services numériques, le groupe a pour objectif de sensibiliser plus de 70% des consultants et staffs aux impacts écologiques des systèmes d'information et leurs usages.

Cet e-learning est couplé au déploiement de la fresque du numérique en France dans un premier temps avec 7 collaborateurs formés à l'animation.

La DSI du groupe poursuit le travail de réduction de son empreinte environnementale, entrepris depuis 2014 avec la certification ISO 14 001.

Le groupe s'appuie sur des outils de mesures sur ses infrastructures IT, notamment sur Azure avec les outils proposés par Microsoft.

La DSI mène des actions sur les points suivants :

- Mise en place d'un outil de mesure de l'empreinte environnementale des infrastructures dans le Cloud et de suivi des émissions carbone associées,
- Renforcement de la collaboration avec l'hébergeur en data center pour intégration des données dans la calculatrice développée par Consort R&D permettant :
 - o D'évaluer et adapter les besoins en temps réel,
 - o De calculer les émissions de CO2,
 - o De trouver des pistes d'économie d'énergie en vue de réduire l'empreinte environnementale

Consort NT et ses filiales offrent aux collaborateurs des outils digitaux limitant la quantité de données stockées et échangées sur les réseaux (Teams, One Drive, One note ou encore SharePoint).

Pour favoriser leur utilisation, une charte des bonnes pratiques a été communiquée et relayée pendant le digital CleanUp Day et lors de la diffusion des écogestes.

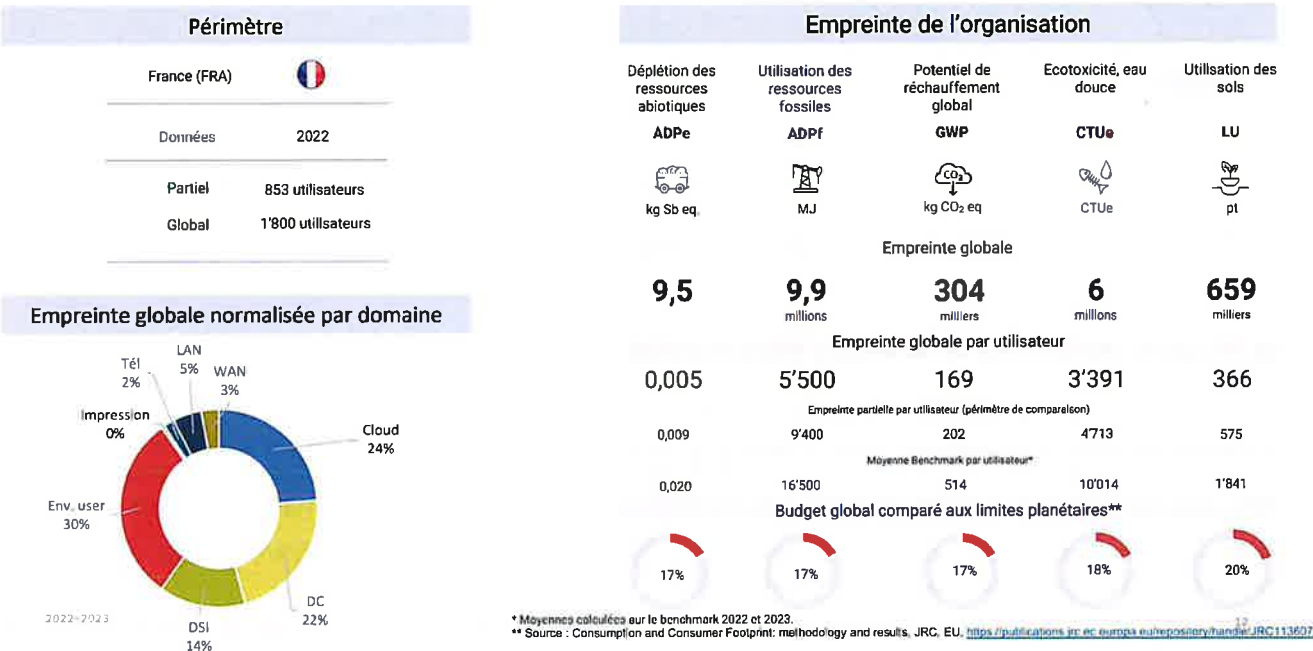
En France, 100 % des ordinateurs et des écrans sont certifiés Energy Star.

Pour amener les ordinateurs au terme de leur durée de vie optimale établie à 4 ans conformément à la politique de la DSI, les collaborateurs disposent d'un service de déclaration des incidents. Dans le cas d'un matériel réparable, la nécessité de faire intervenir le fournisseur pour réparation et/ou le changement du matériel est à l'appréciation du technicien. Le délai de réparation et donc l'impact sur la continuité de service est pris en compte. Si le cas se présente, le technicien peut, s'il a les pièces à disposition et les compétences, effectuer lui-même la réparation.

Lors du renouvellement du parc, les PC peuvent être donnés aux collaborateurs. Ainsi 133 PC ont été donnés aux collaborateurs en France en 2023.

Afin de mieux connaître ses impacts pour pouvoir les réduire, la DSI a décidé de mesurer son empreinte environnementale. Une analyse du cycle de vie et de la maturité des systèmes d'informations ont été initiées.

Il s'agit d'une analyse du cycle de vie simplifiée selon la norme ISO 14040/44. Avec une approche Cycle de vie : Fabrication / Distribution / Utilisation / Fin de vie et 16 indicateurs d'impacts répondants aux standards ISO et PEF : Épuisement des ressources abiotiques, Émissions de Gaz à effet de Serre, Utilisation et eutrophisation de l'eau...



Accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation des systèmes d'information

Grâce à sa stratégie Numérique Responsable, le groupe entend mettre son savoir-faire au service de ses clients et de la transition du secteur numérique en s'appuyant sur son expertise interne pour reproduire les conditions internes du client, développer des solutions d'optimisation énergétique et de mesure d'empreinte carbone de demain et mettre son expertise au service de la transition du secteur numérique en contribuant à améliorer les outils développés par ses partenaires.

Consort R&D a développé une calculatrice pour l'analyse du cycle de vie d'une prestation réalisée chez le client.

Les collaborateurs sont formés à l'écoconception des services numériques avec un objectif de 75% des équipes métiers formées d'ici 2025.

5.4. Utilisation raisonnée des ressources naturelles et gestion des déchets

5.4.1. Réduire la consommation de papier

Le Groupe Consort NT utilise du papier essentiellement pour de la bureautique et les outils de communication.

À l'achat, le groupe privilégie le papier porteur d'un écolabel. Ainsi, 100 % du papier proposé par le service Achats du Groupe était certifié.

Consort NT agit en faveur de la dématérialisation des échanges : En France, 53% des collaborateurs reçoivent leur bulletin de paie dans un coffre-fort numérique (Données 2022). Pour donner suite à un changement de logiciel au cours de l'année 2023, le pourcentage n'était pas disponible pour le reporting.

Le déploiement de la dématérialisation de nos factures se poursuit également. L'objectif est d'augmenter le nombre de clients, fournisseurs et sous-traitants reliés à la solution chaque année. En 2023, près de 99% factures ont été traitées de manière dématérialisée. Cela représente 5% de factures dématérialisées en plus par rapport à 2021.

Partout où le groupe est installé, les imprimantes sont reliées à un système d'impression par badge permettant d'éliminer les impressions inutiles, erronées ou oubliées. Elles sont configurées par défaut en noir & blanc et recto/verso et participent à la sensibilisation des collaborateurs sur l'impact environnemental de chaque impression.

Les contraintes d'un pays à l'autre peuvent provoquer des disparités dans la réduction de la consommation de papier. Par exemple au Maroc, même s'il y a une volonté de l'entreprise de réduire l'usage du papier, le modèle actuel ne permet pas de tout dématérialiser.

5.4.2. Réduction et tri des déchets

Le Groupe Consort NT s'est engagé dans la réduction de ses déchets et pour le tri au bureau.

Plusieurs projets sont déployés pour réduire la quantité de papier utilisée et donc de déchets papiers. Le tri est en place en France et dans plusieurs divisions du groupe.

Concernant les D3E, la politique de seconde vie du matériel informatique a permis de réduire le tonnage de D3E collectés en France.

	2022	2023
Tonnage DEEE France	1,3	1,05

Consort France a, de plus, mis en place un système de dons de PC pour les collaborateurs.

Les collaborateurs sont sensibilisés par des campagnes d'affichage et des animations notamment pendant la semaine du Développement durable.

En 2024, le groupe prévoit pour les sites en France une optimisation de ses affichages pour améliorer le tri effectif et de déployer des bornes de collecte pour le recyclage des capsules de café.

	2022	2023
Tonnage des déchets de bureau (tonnes)	3,11	0,444
Tonnage papier recyclé (tonnes)	2,1	1,42
Tonnage de déchets banals (tonnes)	Non mesuré	8,68

Pour le Maroc et les sites en région en France, les déchets sont triés et collectés par la ville. Il n'y a pas de données disponibles.

5.4.3. Eau, écosystèmes marins et biodiversité

Les impacts potentiels des activités sur la biodiversité sont considérés comme étant faibles. Néanmoins, les plans d'action du groupe concernant les émissions, les consommations d'énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques écoresponsables, la certification ISO 14001 et le système de management environnemental ont un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes.

Consommation d'eau

Dans les bureaux, la consommation d'eau du Groupe Consort NT est celle du secteur tertiaire. Des communications sur les écogestes sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin d'optimiser leur consommation d'eau. En France, il n'y a pas de données pour le reporting, la consommation d'eau est incluse dans les charges liées aux bâtiments.

Pour le Maroc, en 2023, 590,3 m³ d'eau ont été consommés (1^{ère} année de calcul).

À partir de 2024, une estimation des consommations d'eau sera réalisée pour la France.

5.4.4. Biodiversité

Le Groupe Consort NT porte une attention particulière à l'impact environnemental des fournitures et équipements de bureaux. Le but est de limiter leur impact sur la biodiversité dans le cadre de la démarche d'achats responsables du Groupe.

En France par exemple :

- Les achats de mobilier sont réalisés auprès de fournisseurs avec une certification FSC, PEFC ou NF environnement ;
- Les achats de papier exigent la certification FSC, PEFC, Écolabel européen, NF Environnement.

En 2023, une clause environnementale a été rajoutée pour les achats d'équipements réalisés par le Facility management.



LA POLITIQUE SOCIÉTALE

6. Éthiques et respect des droits de l'Homme

La démarche du Groupe Consort NT, fondée sur des principes d'intégrité et de transparence, s'articule autour des priorités suivantes :

- L'éthique des affaires et la conformité,
- La sécurité des systèmes d'information,
- Les achats responsables,
- La solidarité

Au travers de ces axes d'action, le groupe s'engage et entend contribuer à l'atteinte de l'ODD 17.

Le Groupe Consort NT a construit son développement sur la base des principes fondamentaux d'intégrité et de transparence. Les dirigeants et salariés du groupe les mettent en œuvre pour établir durablement des rapports de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, actionnaires, clients publics ou privés, fournisseurs, concurrents et tout autre partenaire.

En ce sens, le groupe respecte :

- Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- Les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail,
- Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les engagements du groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales sont formalisés dans :

- Le code déontologie
- La charte des achats responsables

La Direction Qualité a la charge de la conformité et travaille en étroite collaboration avec le service juridique du Groupe.

7. Déontologie

Procédure d'alerte

La procédure d'alerte peut être utilisée pour signaler des situations ou des risques graves relatifs aux exigences légales ou réglementaires, aux principes d'éthique, ainsi qu'aux politiques internes, notamment dans les domaines suivants : la corruption et le trafic d'influence, la fraude, les délits d'initié, les manquements au droit de la concurrence ou encore les atteintes au devoir de vigilance (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement).

Un collaborateur peut porter son signalement à la connaissance de son supérieur hiérarchique, du supérieur de son supérieur. Il peut choisir, à sa discrétion, comme alternative à ces voies de communication habituelles, de signaler certaines situations par le biais du dispositif d'alerte du Groupe Consort NT (contact pour l'alerte : boris.huquet@consort-group.com)

8. Éthique des affaires et conformité

8.1.1. Prévention et lutte contre la corruption

Le Groupe Consort NT met en place des moyens nécessaires à la lutte contre la corruption, plaçant l'éthique au cœur de ses valeurs.

Dans le cadre du programme de conformité, le travail d'amélioration continue des règles existantes au niveau du groupe et de précision des directives et procédures est réalisé en veillant à assurer : la prise en compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques, l'application permanente de ces procédures au sein du Groupe et leur contrôle.

Afin de se conformer plus encore à la législation et de répondre à un des principes du pacte des Nations Unies, les actions suivantes ont été engagées :

- Rédaction et communication d'un Code de Conduite,
- Formation, sensibilisation et évaluation de la connaissance des règles en matière de lutte contre la corruption des cadres et collaborateurs exposés,
- Mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des tiers, notamment fournisseurs. Dans ce cadre, le Groupe Consort NT met en œuvre sa Procédure Achats et la charte fournisseur, afin de couvrir l'ensemble des réglementations et plus particulièrement la Loi Sapin 2 et celle sur le devoir de vigilance.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte auprès de la Direction Éthique du Groupe Consort NT et nomination d'un Compliance Officer. (Boîte email spécifique : compliance.officer@consort-group.com).

En application de la législation en vigueur, le Groupe Consort NT élabore une cartographie afin d'identifier et de hiérarchiser les risques en matière de corruption suivant les spécificités du Groupe (activités, secteurs géographiques, etc.).

Les différentes directions doivent évaluer leurs risques de corruption en s'appuyant sur différents scénarios de corruption définis par la Direction Qualité. La cartographie des risques est présentée et validée par la Direction générale.

Le serious game ANTICO est déployé auprès de tous les collaborateurs dits exposés.

Tableau Évolution du % de salariés du groupe ayant terminé le Serious Game AntiCO

	2021	2022	2023
Taux de participation Serious Game Antico	73,90%	70,87%	75,45%
Nombre d'alertes remontées	0	0	0

L'application de la politique éthique du groupe, en termes de valeurs et de pratiques, est portée par un code de déontologie décliné pour chacun des métiers du groupe. Chaque code énonce les bonnes pratiques, que Consort NT et ses filiales considèrent comme devant régir l'exercice de la fonction considérée. Cette démarche favorise les pratiques qui garantissent aux candidats, clients, salariés, partenaires, la préservation de leurs droits fondamentaux, gage de confiance entre les différents acteurs intervenant dans chacun des processus du groupe.

Les engagements respectifs de chacun des acteurs sont articulés autour de quatre axes majeurs :

- Conformité à la réglementation en vigueur,
- Transparence des informations échangées,

- Respect de chacun des acteurs l'un vis-à-vis de l'autre et considération des obligations respectives,
- Confidentialité sur les informations partagées.

9. Protection des données et cybersécurité

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD », est entré en application le 25 mai 2018. Le groupe a déployé un programme destiné à assurer sa conformité à ce règlement et aux législations locales spécifiques.

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur de la Qualité, membre du Comité de Direction du groupe, qui coordonne le dispositif de protection des données à caractère personnel dont le traitement est assuré par les sociétés de Consort NT (tant pour leur propre compte que pour celui de leurs clients).

Ce programme s'appuie d'une part sur une organisation et une gouvernance Adhoc, et d'autre part sur une politique globale de protection des données à caractère personnel.

Le Groupe Consort NT implique ses collaborateurs via des campagnes de communication. Des serious game de sensibilisation ont été déployés à l'ensemble des salariés puis mis en place pour les nouveaux arrivants dans le cadre du parcours d'intégration. Cette intégration dans le parcours du nouvel arrivant a permis d'augmenter la qualité du suivi et faciliter l'adoption des bonnes pratiques.

Les sujets abordés sont RGPD, Anticorruption, Cybersécurité.

	2021	2022	2023
RGPD	70,5%	76,65%	83,09%
ANTICO	73,90%	70,87%	75,45%
CYBER & MOI	71,50%	79,46%	85,91%

9.1. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des informations et la cybersécurité sont des enjeux stratégiques centraux. Le groupe a intégré à ses processus un système de Management de la Sécurité de l'Information certifié ISO 27 001. La satisfaction client et la maîtrise des risques sont primordiales.

Le groupe a donc initié une démarche de certification ISO 27 001 pour faire face à :

- L'évolution des métiers de l'IT et rester compétitif,
- Le développement à l'international des activités,
- La criticité croissante des informations.

La première étape de cette démarche a été le recrutement d'un Responsable de la sécurité des systèmes d'information. Sous l'impulsion de la Direction, une gouvernance SSI s'est mise en place sous la forme d'un comité, qui rassemble le Directeur des Systèmes d'Information, le Responsable de la sécurité des systèmes d'information et le Directeur Qualité.

Le Groupe Consort NT a intégré les exigences de l'ISO 27 001 à son système de management intégré et de fait à tous les processus de l'entreprise. La norme ISO 27 001 prescrit les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'informations et porte sur le fonctionnement du système de gestion.

En accès interne, des informations concernant la sécurité des systèmes d'information ont été créés.

10. Relations fournisseurs

La politique d'achats responsables vise à aligner sa chaîne d'approvisionnement avec les enjeux du Groupe. La politique achats prend en compte la gestion des risques associés en intégrant des exigences sociales, environnementales et éthiques.

Le service Achats pilote la maîtrise du risque de ses fournisseurs à travers 5 items :

- Solidité financière,
- Éthique et conformité,
- RSE,
- Sécurité des systèmes d'information,
- Qualité.

L'évaluation des risques est intégrée dès la phase de consultation lors des appels d'offres (soumissionnaires). 10% des fournisseurs sont évalués chaque année.

Lorsque le risque résiduel se situe au-delà des attentes du groupe, des actions de traitement du risque sont entreprises dans le but de faire progresser le niveau de maturité du fournisseur.

En l'absence d'amélioration notable de sa maturité, Consort NT et ses filiales peuvent mener des actions allant jusqu'au déréférencement du fournisseur. Les fournisseurs qui interviennent dans le cadre de prestations ayant un impact potentiel sur des questions telles que la sûreté nucléaire, font également l'objet d'un suivi particulier, d'audits systématiques voire de plans de surveillance. Un niveau d'exigence particulier, est imposé aux fournisseurs concernés.

Progressivement, le groupe intègre également les enjeux de décarbonation dans sa chaîne d'approvisionnement notamment sur la partie DSI.

Depuis 2023, le groupe prend en compte des critères environnementaux dans lors des consultations et appels d'offres jusqu'à 30% de la note, notamment sur le volet Green IT. Il s'agit d'accroître la part des fournisseurs qui mettent en œuvre une stratégie bas carbone pour réduire l'impact carbone des activités indirectes du groupe.

En 2023, Consort Group a démarré la refonte de sa Charte Achats responsables. L'objectif est de refléter plus fidèlement les engagements du Groupe et les attentes envers les fournisseurs.

11. S'engager au service de la souveraineté numérique

Les technologies numériques irriguent désormais l'ensemble de la société et des activités productives.

Le poids croissant de géants du numérique dans le tissu économique et politique perturbe la capacité d'exercice de la souveraineté des États ainsi que les conditions de son maintien. Tandis que le marché international voit s'affronter, parfois brutalement, les acteurs du numérique, les organisations doivent prendre des décisions concrètes : technologiques, organisationnelles et financières.

En tant qu'acteur européen de services numériques, Consort NT et ses filiales ont un rôle majeur d'entraînement et d'exemplarité à jouer. Auprès de nos clients et de notre écosystème, nous nous efforçons de :

- Partager un cadre commun de réflexion autour des concepts de souveraineté numérique,
- Éclairer les risques inhérents à une dépendance numérique,
- Proposer des plans d'actions incorporant des bonnes pratiques et outils pour se rapprocher du caractère souverain et accompagner leur bonne utilisation (cloud, software, externalisation de compétences, etc.) et nous adapter à un contexte hautement souverain, notamment du point de vue réglementaire (sécurité nationale),
- Assumer notre rôle en tant qu'acteur de la transformation numérique européenne.

12. Engagement solidaire dans la société

La loi de programmation militaire du 1^{er} août 2023 a ajouté à la liste des informations devant figurer dans la DPEF les actions de la société « visant à promouvoir le lien Nation- armée et à soutenir l'engagement dans les réserves » (C. com. art. L 225-102-1, III-al. 2 modifié ; Loi 2023-703 du 1-8-2023 art. 29, IV, JO du 2-8). Cette nouvelle information a pour objectif de valoriser les actions des sociétés qui promeuvent le lien Nation-armée et facilitent l'engagement des réservistes.

Consort en France s'engage à soutenir les réservistes souhaitant dédier du temps à la société au travers de missions confiées par l'armée. Le groupe aide les associations d'intérêt général soutenant des causes ayant un impact social ou environnemental.

Plusieurs actions fortes ont été réalisées en 2023 :

- Collecte alimentaire au Maroc qui a permis d'offrir plus de 300 repas à des familles qui en avaient besoin,
- Collecte de jouets pour les enfants de l'hôpital Necker,
- Soutien à l'association Princesse Margot pour financer la recherche contre les cancers pédiatriques.

INFORMATIONS RELATIVES
AUX
AUTRES REGLEMENTS EUROPEENS

13. Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020)

Le règlement Taxonomie (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) est une des mesures clés du plan d'actions de l'Union européenne inscrite dans son pacte vert pour l'Europe dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

Celui-ci consiste en un ensemble d'initiatives grâce à :

- La réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables ;
- La gestion des risques financiers induits par le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ;
- La promotion de la transparence et d'une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

La Taxonomie verte, précisée par des actes délégués publiés le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'Union européenne, établit un système de classification unique, transparent, selon un langage commun, des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental pour les distinguer des autres activités économiques.

Ce système de classification identifie les activités réalisées pour le compte des clients, les activités d'investissement et celles liées à l'exploitation courante.

Il les traduit par trois indicateurs :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (dites capex) ;
- Les dépenses d'exploitation (dites opex).

Ces indicateurs seront exprimés en pourcentage d'alignement avec la Taxonomie. Une activité alignée sera une activité durable et pourra contribuer à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au titre des données de l'exercice 2023, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont considérés.

La classification des activités, quel que soit l'indicateur se base sur une démarche en plusieurs étapes :

1. Identification des activités éligibles à la Taxonomie au regard d'un ou plusieurs objectifs environnementaux. Les activités sont listées dans les actes délégués du règlement européen.
2. Qualification de la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental en fonction du respect des critères techniques
3. Vérification que les activités ne causent pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux
4. Vérification du respect des droits au travail et droits de l'homme.

Les activités sont alors considérées comme alignées (c'est-à-dire durable).

13.1. Démarche pour mettre en œuvre le règlement taxonomie verte

Le groupe s'est appuyé sur le Numeum, syndicat professionnel des Entreprises de Services Numériques et de conseils externes pour disposer d'une compréhension harmonisée du règlement européen et ses actes délégués en particulier en matière des activités éligibles au titre de l'indicateur chiffre d'affaires.

. [Note de position sur la taxonomie verte - Première partie | Numeum](#)

13.2. Activités identifiées au regard de la Taxonomie verte

La principale difficulté rencontrée par Consort France réside dans l'application des activités définies dans la Taxonomie et dans leurs correspondances avec son modèle d'affaires.

Comme la plupart des ESN, le groupe ne développe pas des activités ayant un impact important sur la dégradation du climat. Les activités identifiées dans la Taxonomie sont marginales et essentiellement définies dans l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Le déploiement de l'analyse d'alignement est progressif ce qui n'a pas permis à ce stade d'analyser l'ensemble des projets éligibles. Les projets non analysés sont considérés comme non alignés.

Le groupe n'est pas en mesure d'assurer qu'il a une compréhension complète de la classification du règlement Taxonomie et des critères d'alignement, ni que la classification qu'il a adoptée est en harmonie avec celle des autres ESN.

Indicateur de chiffre d'affaires

En termes de chiffre d'affaires, le modèle d'affaires de Consort NT en France trouve partiellement sa correspondance dans les activités suivantes définies par la Taxonomie :

1. " Traitement de données, hébergement et activités connexes " ;
2. " Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre "
3. " Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données "

- Traitement de données, hébergement et activités connexes

Cela concerne les activités d'hébergement réalisées pour le compte des clients sur des infrastructures propres du groupe. Sont exclues, à ce stade, toutes activités d'hébergement réalisées sur des infrastructures tierces telles que celles d'opérateurs de data centers ou de fournisseurs de Cloud, toute prestation d'infrastructure management réalisée en dehors de celle du groupe, toute prestation de conseil ou tout projet de transformation et d'évolution vers le Cloud.

Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité du groupe pour cette activité serait très négligeable.

- Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cela concerne les activités de Conseil et intégration. C'est-à-dire tous les projets réalisés pour le compte des clients qui pourraient avoir un impact favorable, directement ou indirectement, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, ce seront des projets concernant des solutions permettant de déterminer et de mesurer les émissions de gaz à effets de serre, la mise en œuvre de systèmes de compensation, l'intégration de solutions permettant aux clients de réduire leurs consommations de matières premières ou de composants ont un effet direct sur le climat. Des projets visant à améliorer l'empreinte environnementale des clients pourraient avoir aussi un effet favorable indirect sur le climat.

Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité de Consort France pour cette activité n'a pas pu être mesurée.

- Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données :

Les projets éligibles au titre de cet objectif relatif à l'économie circulaire peuvent concerner une optimisation du parc d'équipements qui permet de réduire les déchets de matière première utilisée.

Du fait du modèle d'affaire du groupe, seule une très faible part de son chiffre d'affaires est éligible au titre de la Taxonomie.

Indicateur CAPEX

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles liées aux activités potentiellement durables, celles faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable et celles individuellement éligibles liées à des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Les dépenses d'investissements (capex) ont été, quant à elles, circonscrites à l'immobilier ainsi qu'à la flotte de véhicules. Des enquêtes sous forme de questionnaires sont en cours de déploiement auprès des fournisseurs de flottes de véhicules et d'immobilier afin d'établir leur niveau d'alignement.

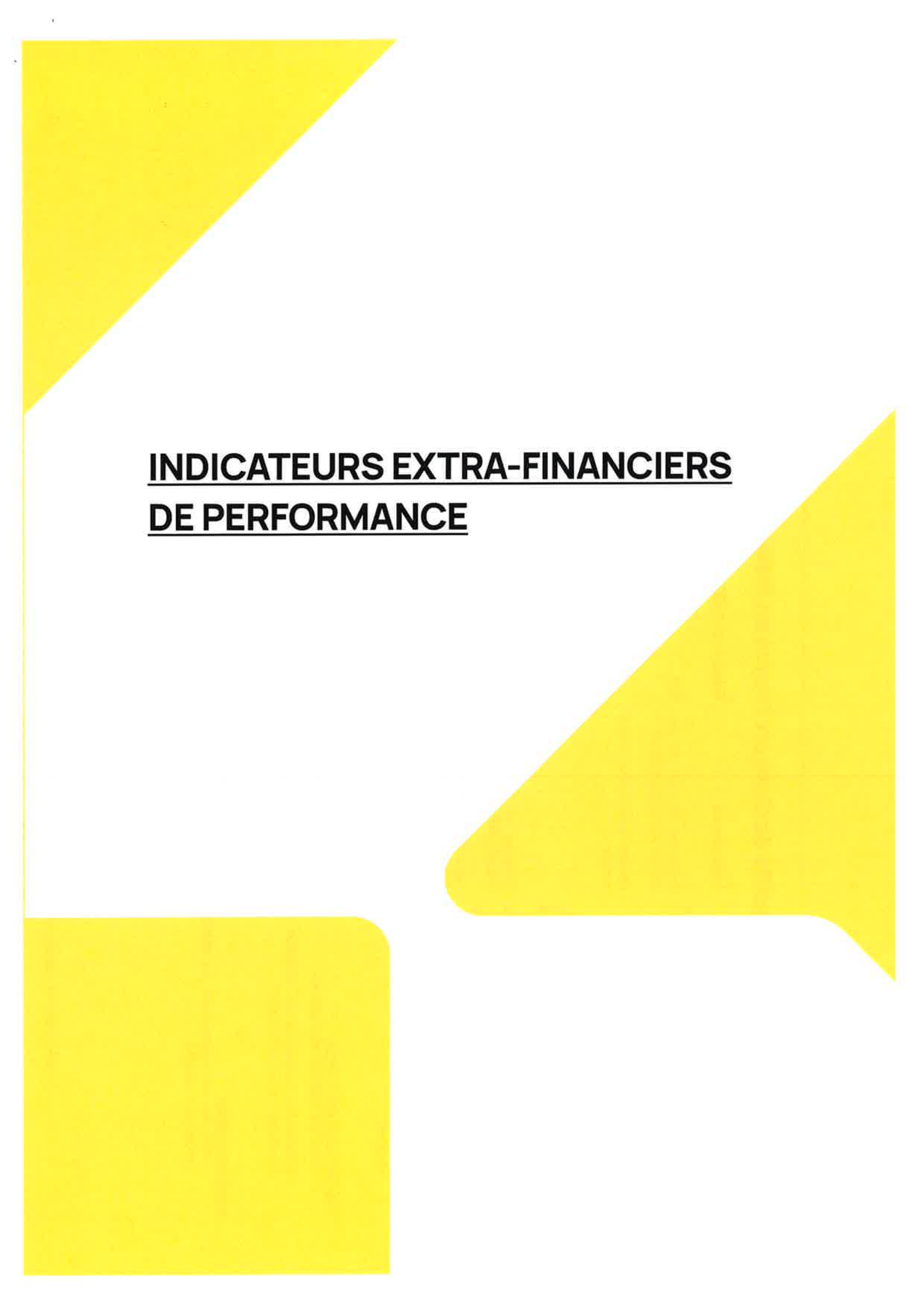
Indicateur OPEX

Il s'agit des dépenses d'exploitation. Il s'agit des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que celles liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte.

Seuls sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le modèle d'affaires du groupe s'appuie essentiellement sur des ressources humaines. Il comprend aussi des dépenses essentielles de sous-traitance, de frais de déplacement, de services de communication qui n'entrent pas dans le champ d'application défini dans la Taxonomie.

L'analyse de l'alignement est attendue pour l'année prochaine. Il n'y aura pas d'informations publiées dans ce rapport.



INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS **DE PERFORMANCE**

14. Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE

Engagement/initiative

Engager dans la lutte contre le réchauffement climatique

- Réduire la consommation énergétique liée aux centres de services
- Réduire l'empreinte environnementale des activités

Indicateurs

Émissions de CO2 eq des scopes 1&2 du numérique
Émissions de CO2eq des 3 scopes

Réalisé en 2022

883
2972

Réalisé en 2023

Non réalisé
Non réalisé

Objectifs 2025

-5%

Objectifs 2030

-10%
-50% pour le scope 3

Intégrer l'économie circulaire pour prolonger la durée de vie des équipements, optimiser le recyclage et limiter l'impact sur l'environnement

- Collecte et réparation des équipements
- Mener des campagnes de sensibilisation autour des éco-gestes

Tonnage de collecte des équipements
Taux de participation aux campagnes de sensibilisation

1,05
37%

- 10%
70%

-25%
80%

Égalité des chances

- Mixité femmes-hommes dans tous les métiers

% des femmes dans les métiers

19,28%

25%

30%

Attirer les nouveaux talents

- Favoriser l'emploi des jeunes
- Insérer les personnes en situation de handicap (levier d'inclusion)

Part de moins de 25 ans
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap

7%
2,3%

3,3%

10%
3,5%

Achats responsables

- Favoriser les entreprises du secteur protégé et adapté

% de prestataires issus du secteur protégé ou adapté

24,4%

30%

40%

ANNEXES

15. Annexes

15.1. Tableau de correspondance avec le Pacte des Nations Unies

Principes	ODD	Correspondance dans la DPEF	Pages
Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	ODD1	Accompagner le développement des talents	
	ODD8		
	ODD10		
	ODD18		
Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	ODD1		
	ODD8		
	ODD10		
Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.	ODD1	Dialogue social	
	ODD5		
	ODD8		
Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.		Santé et sécurité au travail	À partir de la Page 30
	ODD1		
	ODD5		
	ODD8		
Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	ODD10		
	ODD8		
	ODD10		
Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	ODD5	Diversité et inclusion	
	ODD8		
	ODD10		
	ODD7		
Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.	ODD11	§ Environnement	À partir de la Page 41
	ODD13		
	ODD14		
	ODD15		
Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	ODD12	§ Environnement	
	ODD13		
	ODD14		
	ODD15		
Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	ODD7	§ Environnement	
	ODD9		
	ODD12		
	ODD13		

	ODD14		
	ODD15		
Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	ODD3	§ Éthique	Page 53
	ODD10		
	ODD18		

15.2. Liste des filiales de Consort NT

Filiales	Siège
Consort France	Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr -75017 Paris
Consort Maroc	Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).
Consort R&D	Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris
Consort Italia	Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie)

15.3. Reporting détaillé de tous les indicateurs

Gouvernance	Données 2022	Données 2023	Périmètre
Notation ECOVADIS globale sur 100	65	64	Consort NT
Certification ISO 9 001 et 14 001	77%	77%	Consort NT
Certification ISO 20 000	100%	100%	Consort NT
Certification ISO 27000 (centre de services)	100%	100%	Consort NT

Indicateurs	Données 2022	2023	Périmètre
Emissions CO ₂ Scope 1	883 t eq CO ₂	Non mesuré	France
Emissions CO ₂ Scope 2	0		
Emissions CO ₂ Scope 3	2972 t eq CO ₂		
Emissions CO ₂ Scope 1	Non mesuré	0	Maroc
Emissions CO ₂ Scope 2	Non mesuré	65,17 t eq CO ₂	
Emissions CO ₂ Scope 3	Non mesuré	2765,62 t eq CO ₂	
Poids des déchets 7 flux (tonnes)	2,268	3,11	France
Poids de DEEE recyclés	1392 kg	1050 kg	
Taux CO ₂ moyen des commandes	118	Non mesuré en 2023 (changement de logiciel)	
Taux CO ₂ de la flotte sur route (t eq CO ₂)	107	227,72*	France
Quantité de totale de papier recyclé (tonne)	2.101	1.4244	
Taux d'adhérents à Digiposte	53,5%	Non mesuré (changement de logiciel)	
Taux de factures digitalisées	99%	99%	France
Documents signés par DocuSign	4581	5032	

Nombre de pages équivalent A4 imprimées par jour par salarié	1,22	1.20	
Durée de vie des ordinateurs et tablettes	PC : 4,5 ans Tablette : 3 ans	3.5 ans 2.5 ans	
Durée de vie des moniteurs et autres écrans	7 ans	7 ans	
Durée de vie des smartphones	3 ans	3 ans	
Durée de vie des équipements réseau	ADSL Fibre 3 ans Borne WIFI 3 ans Fibre 2 ans Firewall 4 ans Routeur 1 ans Switch 3 ans	4 ans 3.5 ans 2.5 ans 1.5 ans 3 ans	
Durée de vie des équipements de stockage	7 ans	6.5 ans	
Durée de vie des imprimantes	6 ans	5 ans	France
Licences E3 affectées	574	531	
Nombre d'emails envoyés/an	648 499	662 122	
Nombre d'emails reçus/ans	3 549 490	4 070 751	
Émissions CO2 Microsoft	Non réalisé	0.742 t eq CO2	
Don de PC réalisés	Non réalisé	133	
Certification en matière d'environnement	ISO 14001	ISO 14001	
% de papier FSC	100%	100%	
Consommation d'électricité	351 618 kwh	257 258 kwh	
Taux de fournisseurs évalués sur leur responsabilité environnementale	25%	10%	
Chartes ou labels		Charte Numérique responsable	Consort NT
Consommation d'eau	Non réalisé	590,3 m3	Maroc
Consommation d'électricité	Non réalisé	90330,2 kwh	
Consommation d'électricité	Non réalisé	347 588 kwh	Consort NT
Heures cumulées Audio/video	126 273	137 876	Consort NT
Messages Teams/collaborateurs	1325,91**	2 710 757	Consort NT
Engagements environnementaux en faveur du développement durable	8	5	Consort NT
Note Ecovadis sur 100	80	80	Consort NT

*Intégration de boîtier pour mesurer les émissions CO2 des véhicules (4T 2022). En 2023, le taux de CO2 du parc automobile prend en compte l'intégralité du parc de véhicule.

**intégration de la mesure fin 2022.

Social

	2022	2023	Périmètre	
Effectif total		1802		
Taux de féminisation des effectifs		21,5%	Consort NT	
Part des salariés en situation de Handicap		2,33%		
Taux de recrutement		33%		
Part des plus de 50 ans		13,5%		
Part des moins de 25 ans		7%		
Ecovadis		60/100		
Effectif total	1670	1587	Consort France	
Taux de féminisation des effectifs	20%	19.2%		
Part des plus de 50 ans	14,5%	14%		
Part de moins de 25 ans	4,3%	7%		
Taux de recrutement	28%	35.5%		
Turn Over	32,4%	35,1%		
Évolution du fixe moyen brut				
Collaborateurs	3 080 €	3148€		
Staff	4 501€	4743€		
Absentéisme	4,39%	3,49%		
Accidents du travail (nombre d'accidents avec AT)	16	14		
Taux de fréquence des AT	3,05	4,87		
Taux de gravité des AT	0,393	0,176		
Nombre d'accords dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire	3	3		
Index égalité H/F	93	93		
L'index est calculé sur la base des rémunérations versées n-1				
Nombre total d'heures de formation	3399	13912		
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	Non renseigné	3,32%		
Insertion des personnes en situation de handicap	2,48%	2,2%		
Nombre d'heures de formation liées à l'évolution ou maintien dans l'emploi	670	838		
Effectif total	176	209		
Répartition Hommes/Femmes	53% Hommes	57% Hommes		
	47% Femmes	43% Femmes		
			Maroc	

Rémunération fixe moyenne annuelle brute	Staff : 12 658€	
	Collaborateur : 7 612€	
Part des salariés en situation de Handicap	3,4%	3,51%
Part de plus de 50 ans	2%	2%
Part de moins de 25 ans	5%	5%

Sociétal

	2022	2023	Périmètre
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	8	6	France
Impact de la société en matière d'emploi et de développement local	Handicap International pour inclusion au Maroc	Partenariat INSA Lyon	Maroc France
Impact de l'activité sur les populations locales	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75) Aide alimentaire à Rabat	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75) Aide alimentaire à Rabat Journée Sport et handicap	France Groupe Maroc
Actions de partenariat ou mécénat	Handicap International pour inclusion au Maroc	Association Princesse Margot	Groupe
% de prestataires issus du secteur protégé ou adapté	20.7%	24.4%	France

Loyauté des pratiques

	2022	2023	Périmètre
Actions engagées pour prévenir la corruption	70,87%	75,45%	Consort NT
Ecovadis sur 100	70	70	

15.3.1. Origine des données publiées

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux de performance reportés pour la France et le Maroc portent sur les comptes du groupe au 31 décembre 2023.

Les données suivantes sont extraites du bilan social en France et logiciels de paie des entreprises du groupe en France et au Maroc.

- Effectifs ;
- Embauches et départs ;
- Contrats d’alternance ;
- Masse salariale ;
- Rémunération ;
- Turnover ;
- Organisation du temps de travail ;
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ;
- Taux de gravité des accidents du travail.

D’autres données de la formation sont issues du reporting du service qui en a la charge. Le nombre total d’heures de formation et de collaborateurs formés inclut les formations des apprentis et collaborateurs en contrat de professionnalisation

Le turnover est calculé selon la définition suivante : $\text{Départs} / ((\text{Effectif N-1} + \text{Effectif N}) / 2)$.

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux de performance reportés pour la France et le Maroc portent sur l’ensemble des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023.

Les données liées aux consommables et à l’énergie sont fonction des factures et relevés des fournisseurs et prestataires.

En France, les consommations d’énergie des parties communes sont estimées à 10 % des consommations des surfaces occupées lorsque la donnée n’est pas disponible (sites de Nantes et Castres).

La quantité totale de D3E enlevés par un prestataire externe pour l’année 2023 exclut le Maroc.

À noter : la baisse des D3E en 2023 est due à un retour à un mode nominale du flux d’entrée/sortie du matériel informatique, suite un renouvellement du parc opéré en 2022 en France.

Indicateurs sociétaux

Les indicateurs sociétaux de performance reportés pour la France et Maroc portent sur l'ensemble des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023.

Nous ne sommes pas concernés par les engagements sociétaux suivants :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la lutte contre la précarité alimentaire
- le respect du bien-être animal
- l'alimentation responsable, équitable et durable

Comparabilité

Le périmètre RSE a été élargi entre 2022 et 2023. Cette évolution ne permet pas de comparer les indicateurs d'une année à l'autre.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

La déclaration consolidée de performance extra financière est obligatoire pour Consort NT. Pour l'année 2023, elle est vérifiée par BM&A. Ce rapport a été rédigée selon les dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

